

Commission des Sports, de la Fonction publique et de
la Simplification administrative, des Médias et de la
tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

20 MAI 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 20 MAI 2025 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)	5
1.1 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi et valorisation du label “Commune sportive” attribué par l’ADEPS».....	5
1.2 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Maisons “Sport Bien-être” de l’ADEPS».....	6
1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Sécurité des cyclistes lors des grands événements sportifs»	8
1.4 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Subventionnement des plans-programmes sportifs».....	10
1.5 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Financement du sport de haut niveau et résultats du conclave budgétaire»	10
1.6 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Répartition des subventions pour les clubs sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2025»	10
1.7 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Protection des jeunes dans le milieu sportif»	13
1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Prévention et accompagnement des jeunes sportifs victimes de comportements abusifs»	13
1.9 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Protection des mineurs en milieu sportif»	13
1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Actes racistes en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football»	16
1.11 Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Violences des hooligans à Bruxelles en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football».....	16
1.12 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Absence de transparence et erreurs administratives dans le dossier de l’Association francophone de padel (AFPadel)»	19
1.13 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Budget alloué aux projets “Femmes et sports”»	20

1.14	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Avenir du Country Hall – Suivi».....	22
1.15	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Bilan de la finale du Rhéto Trophée»	25
1.16	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Éco-responsabilité dans le sport francophone»	27
1.17	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Journée mondiale contre l’homophobie».....	29
1.18	Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Pénurie d’entraîneurs dans le sport amateur»	31
1.19	Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Classification des athlètes paralympiques»	33
1.20	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan du règlement du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) relatif à l’accessibilité des programmes»	34
1.21	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Accessibilité des programmes – Bilan du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA)».....	34
1.22	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Media Board européen».....	37
1.23	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Rapport de Reporters sans frontières sur la liberté de la presse»	38
1.24	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Analyse sur l’état de la liberté de la presse en Belgique – classement 2025 de Reporters sans frontières»	39
1.25	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Classement de la liberté de la presse».....	39
1.26	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Plan social à la RTBF et évolution de ses missions».....	43
1.27	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Mobilisation générale face aux GAFAM»	45
1.28	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Phénomène “Skinny Tok”»	46
1.29	Question de M. Jori Dupont, intitulée «Pressions d’un président de parti sur des journalistes».....	48
1.30	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Limite d’âge sur les réseaux sociaux»	49

1.31	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Les médias français attaquent Meta en justice»	51
1.32	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Clarification des rôles du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) et du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) – Suivi».....	53
1.33	Question de M. Stéphane Hazée, intitulée «Avenir des Éditions de l’Avenir et du pluralisme des médias de presse écrite en Fédération Wallonie-Bruxelles»	54
1.34	Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Enseignements de la cyberattaque en Région wallonne»	55
2	Ordre des travaux	59

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Christophe Bastin, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi et valorisation du label “Commune sportive” attribué par l'ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – Lors d'une cérémonie, qui s'est déroulée le 17 avril 2025, 44 nouvelles communes wallonnes et bruxelloises ont reçu le label «Commune sportive» attribué par l'ADEPS, portant ainsi à 133 le nombre total de communes labellisées depuis le lancement de l'initiative en 2021. Je tiens à saluer cette démarche, qui encourage les pouvoirs locaux à promouvoir l'activité physique et le sport pour tous. En effet, ce label valorise entre autres les politiques locales inclusives relatives au sport, à la qualité des infrastructures sportives et à l'accessibilité, notamment grâce à la mobilité douce.

Dans ce cadre, Madame la Ministre, quels sont les critères pour l'attribution d'une, de deux ou de trois étoiles aux communes? Quels sont les mécanismes d'accompagnement prévus par l'ADEPS pour soutenir les communes dans l'amélioration de leurs politiques sportives en vue d'obtenir ce label ou d'augmenter leur nombre d'étoiles? Une évaluation périodique est-elle prévue pour les communes labellisées afin de s'assurer de la pérennité des actions engagées? Dans l'affirmative, selon quelle fréquence et quels indicateurs? Disposez-vous d'une analyse territoriale mettant en évidence les zones encore peu représentées, voire absentes parmi les communes labellisées? Enfin, des actions spécifiques sont-elles envisagées pour inciter ces territoires à prendre part au dispositif?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le label ADEPS «Communes sportives» vise à encourager les communes à développer une politique locale ambitieuse, inclusive et durable, dans le domaine du sport et de l'activité physique.

L'attribution du label se fonde sur une grille d'évaluation détaillée répartie en cinq grands axes: la politique sportive, les activités sportives, la mise en avant des cercles sportifs, les infrastructures sportives et la mobilité douce. Pour chacun de ces axes, il existe une série de critères pour lesquels une cote est attribuée. Cela est ensuite pondéré en fonction de la taille de la commune; c'est sur cette base que les communes se voient octroyer ou non une, deux ou trois étoiles. Les centres de conseil du sport (CCS) offrent l'option d'un engagement et d'un accompagnement

des communes qui leur permet d'évoluer d'année en année ou au bout de la période de trois ans qui marque la nécessité d'introduire une nouvelle demande.

Depuis 2021, 213 communes ont introduit au moins une candidature, soit 78 % des communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Actuellement, 132 d'entre elles sont labellisées. Une analyse territoriale des candidatures met en évidence des pourcentages de participation variant entre 68 % pour la province de Liège et 90 % pour la province de Hainaut. Pour inciter toujours plus de communes à se porter candidates, des relances ciblées des communes non candidates sont opérées via les CCS. La communication est renforcée lors d'événements comme le Salon Municipalia rassemblant les mandataires communaux. C'est aussi durant ce salon que les communes labellisées sont mises en avant lors de la remise de leur prix.

Persuadée que les communes en Fédération Wallonie-Bruxelles sont des maillons essentiels dans le développement et le soutien du sport pour tous, j'ai également demandé à l'administration, en collaboration avec les partenaires impliqués dans ce projet et les membres de mon cabinet, de réfléchir aux moyens de motiver le plus grand nombre de communes à s'inscrire dans cette démarche. Je profite de cette question pour féliciter une nouvelle fois les communes lauréates de cette édition 2025.

M. Thierry Witsel (PS). – Cette initiative est effectivement intéressante pour le développement du sport pour tous et sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je reste attentif aux prochaines mesures qui seront prises en ce sens, afin de valoriser les communes qui désirent se voir attribuer ce label. Il serait également pertinent d'inscrire le sport de proximité dans une stratégie globale et pérenne de développement.

1.2 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Maisons “Sport Bien-être” de l'ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – En Fédération Wallonie-Bruxelles, le sport sur ordonnance connaît un développement progressif, notamment grâce à l'action de l'ASBL Sport sur Ordonnance, aujourd'hui active dans une trentaine de communes et reconnue par l'Agence pour une vie de qualité (AViQ). Cette ASBL, dont l'expertise dans l'accompagnement des personnes sédentaires ou atteintes de pathologies chroniques est précieuse, souhaite élargir son champ d'action par une meilleure communication et grâce à des collaborations accrues avec les professionnels de santé et les infrastructures sportives locales.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, vous avez évoqué la possibilité d'intégrer le sport sur ordonnance au projet pilote des maisons «Sport Bien-être», récemment lancé par l'ADEPS. Je souhaite donc mieux comprendre les contours de ce projet. Comme j'ai pu le lire sur le site de l'ADEPS, «les maisons “Sport Bien-être” sont des structures pluridisciplinaires (médicales, sportives et sociales)

accueillant toute personne souhaitant bénéficier d'un suivi sur mesure pour commencer ou reprendre une activité physique. Elles sont ouvertes à tous les âges, les états de santé et les conditions physiques!».

Quels sont les objectifs et les modalités de fonctionnement des maisons «Sport Bien-être»? Combien d'entre elles sont-elles aujourd'hui en activité dans le cadre du projet-pilote? Dans quelles communes? Comment ces maisons peuvent-elles constituer un levier pour intégrer durablement le sport sur ordonnance dans les parcours de santé? Un cadre de collaboration est-il envisagé entre ces structures et l'ASBL Sport sur Ordonnance? Une sensibilisation ou une formation spécifique des professionnels de santé est-elle prévue pour renforcer leur collaboration avec ces structures? Il existe par exemple la formation que l'ASBL Sport sur Ordonnance pourrait leur fournir? Dans ce sens, quels moyens spécifiques sont-ils prévus pour soutenir ce projet, au niveau tant de la formation des encadrants que de l'accessibilité pour les publics cibles? Enfin, avez-vous programmé d'évaluer le projet-pilote? Selon quel calendrier?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les maisons «Sport Bien-être» ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et d'orienter toute personne souhaitant adopter un mode de vie plus actif, quel que soit son âge, son état de santé ou sa situation socioéconomique. Elles visent à inscrire durablement le citoyen dans une pratique régulière et autonome d'activités physiques en luttant contre la sédentarité et en favorisant le bien-être.

Cette initiative a été lancée en octobre 2021 en Région de Bruxelles-Capitale par le biais de quatre structures pilotes: Ixelles, ULB Sports, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre. En 2023, elle a été étendue à six nouvelles communes en Wallonie: Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wanze, Braine-le-Comte, Enghien et Hamois. Chaque maison propose une offre d'activités physiques et sportives diversifiées et encadrées par des intervenants qualifiés. Elle s'adresse en priorité aux publics éloignés de la pratique sportive. Un suivi régulier est assuré, parfois en lien avec le médecin traitant, pour soutenir la progression des participants et limiter les risques de décrochage.

Si les résultats démontrent un réel impact sur la volonté des participants à poursuivre une activité physique après leur passage dans une maison «Sport Bien-être» et sur l'amélioration de leur condition physique, il est nécessaire de s'interroger, préalablement à la poursuite de cette initiative, sur la manière de mutualiser les opportunités offertes par chacun des partenaires potentiels et sur le financement de l'extension de ce concept. Les discussions sont en cours avec le ministre chargé de la Santé, Yves Coppieters, afin de discuter de l'implication du secteur de la santé dans le développement futur de cette initiative.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations. Je suis convaincu que le développement des maisons «Sport Bien-être»,

articulée avec des initiatives telles que «Sport sur ordonnance», constitue une opportunité majeure pour renforcer l'accès au sport pour tous et la prévention en matière de santé.

Il est crucial de ne pas multiplier les projets sans coordination. Il faut, au contraire, favoriser une mise en réseau cohérente des acteurs existants. À cet égard, je prends note du fait que vous êtes en discussion avec le ministre de la Santé, Yves Coppieters.

1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Sécurité des cyclistes lors des grands événements sportifs»

M. Thierry Witsel (PS). – Le 13 avril dernier, lors de la mythique course Paris-Roubaix, le champion Mathieu van der Poel a été victime d'un acte inqualifiable: un spectateur lui a lancé un bidon rempli d'eau en pleine figure alors qu'il roulait à plus de 40 km/h. Madame la Ministre, je vous laisse imaginer la violence de l'impact, que le coureur a lui-même comparé à une pierre lancée en plein visage. Heureusement, cet acte n'a pas eu de conséquences graves sur sa santé, mais cela aurait pu être bien pire.

Ce triste épisode n'est malheureusement pas isolé. Déjà l'an passé, sur la même course, une spectatrice avait jeté une casquette dans la chaîne de son vélo. Il avait reçu de la bière au visage lors du Tour des Flandres. Plus récemment encore, lors de l'*E3 Classic*, il a été la cible de crachats. D'autres cyclistes ont subi des actes similaires.

Ces comportements inacceptables mettent en péril l'intégrité physique des athlètes et dénaturent totalement l'esprit du sport. Ils rappellent tristement d'autres incidents, comme la mégachute du Tour de France provoquée par une pancarte brandie trop imprudemment par une spectatrice. Ces événements posent une double question: celle de la sécurité des coureurs et celle de la responsabilité des organisateurs et des pouvoirs publics dans la sécurisation des parcours, surtout lorsque ces épreuves traversent des zones à forte affluence.

Une concertation est-elle prévue avec les niveaux de pouvoir compétents pour renforcer la sécurité des coureurs lors des grandes manifestations sportives, en particulier pour la prévention et la répression des comportements dangereux de certains spectateurs? Envisagez-vous également, en collaboration avec les organisateurs, des campagnes de sensibilisation ou des dispositifs innovants pour mieux protéger les athlètes et garantir le bon déroulement de ces événements populaires?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, ce 13 avril 2025, lors de la course Paris-Roubaix à laquelle j'ai eu le plaisir d'assister, le vainqueur de l'épreuve, Mathieu van der Poel, a été victime d'un acte inacceptable et honteux, à savoir le jet d'un bidon au moment où il était en course pour la victoire.

Ce geste est inqualifiable et, selon les informations disponibles, le coureur visé, son équipe et les organisateurs de la course ont saisi la justice afin que des sanctions soient prises à l'égard de la personne ayant commis cet acte.

Ce n'est pas jeter un pavé dans la mare que de dire et répéter qu'à côté des actions de sensibilisation et de prévention, il y a aussi un temps pour les sanctions. Cependant, il est important de considérer des milliers, voire des millions de spectateurs que le cyclisme rassemble au bord des routes et qui, eux, ne commettent aucune imprudence ou violence.

En cela, ce cyclisme constitue un ovni dans le spectacle qu'offre le sport professionnel. Depuis toujours, il a pu préserver sa dimension populaire et gratuite. Je suis bien consciente que de tels agissements pourraient malheureusement nuire à ce patrimoine que je souhaite préserver. L'organisation des courses cyclistes est encadrée par une législation fédérale: l'arrêté royal du 28 juin 2019 réglementant les courses cyclistes et les épreuves tout-terrain et l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique. Ces compétences n'incombent pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais au ministre de l'Intérieur. En outre, les décisions finales reviennent aux bourgmestres et aux zones de police.

Depuis 2022, une concertation nationale relative aux courses cyclistes est organisée avec la police fédérale, les polices locales et *Belgium Cycling*. Cet exercice vise à rendre les courses plus sûres pour le public, les coureurs et l'ensemble de la caravane. Lors de la réunion de février 2025, il a été décidé de renouveler une campagne avec des conseils de sécurité pour le public. En 2024, 323 personnes ont suivi la formation de directeur de course et coordinateur de sécurité de *Belgium Cycling*. Cette même année, la police a également formé 537 de ses agents, dont 427 motards, à l'accompagnement des courses cyclistes. En outre, 480 jeunes coureurs ont suivi, sous l'égide de la police fédérale, des séances d'information consacrées à leur sécurité.

J'enfile ma casquette de bourgmestre pour vous dire qu'il est de plus en plus difficile de trouver des signaleurs bénévoles lors de l'organisation de courses cyclistes pour amateurs, tant les gens ne respectent plus le statut de ces signaleurs. Il faudra évidemment prendre cette problématique à bras-le-corps et lancer un appel au bénévolat et à une responsabilisation collective afin de pallier ce manque.

M. Thierry Witsel (PS). – La législation relève du gouvernement fédéral. Cependant, vous êtes la ministre des Sports. Des concertations doivent se tenir pour que cette pratique, si populaire, ne soit pas «dégradée» par les supporters. Laisser ces actes impunis revient à banaliser la violence contre les sportifs. Nous avons fait beaucoup en faveur de la prévention. Aujourd'hui, il faut punir sévèrement tous ces gens qui mettent en danger le monde sportif.

1.4 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Subventionnement des plans-programmes sportifs»

1.5 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Financement du sport de haut niveau et résultats du conclave budgétaire»

1.6 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Répartition des subventions pour les clubs sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2025»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Ces derniers mois, de nombreuses fédérations sportives francophones ont exprimé des inquiétudes profondes face au retard inédit du paiement des subventions liées aux plans-programmes pour le sport de haut niveau. Près de six mois après le début de l'année, les fonds n'ont en effet toujours pas été versés, alors que ceux-ci représentent souvent la colonne vertébrale du financement des activités de ces fédérations. Ce retard, exceptionnel dans son ampleur, a fragilisé bon nombre de structures, notamment les plus modestes, dont certaines ont évoqué une menace de cessation de paiement, voire des licenciements de responsables techniques, pourtant essentiels à l'encadrement de nos athlètes.

Tout récemment, vous avez annoncé que les arbitrages étaient désormais clôturés et que la procédure de paiement pouvait être lancée. C'est une bonne nouvelle. Toutefois, même dans les scénarios les plus optimistes, les fonds ne seront disponibles qu'à la mi-juin, soit bien au-delà de l'échéance fixée par le décret, qui impose une allocation dans le courant du premier trimestre.

Pour justifier ce retard, vous avez évoqué une volonté de passer en revue les dépenses et de réévaluer les différents budgets. Mais ce décalage n'est pas anodin: il complique la planification, empêche certaines fédérations de s'engager dans des compétitions ou stages importants, et génère un stress permanent chez les dirigeants et les équipes. Qu'il s'agisse de locations d'infrastructures, de salaires ou de frais liés à la préparation des athlètes, les conséquences sont concrètes et parfois graves. Cette situation est encore plus compliquée lorsqu'il y a des engagements internationaux à tenir.

Madame la Ministre, quelles sont les raisons précises de ce retard? Les arbitrages finaux sont-ils proches des propositions initiales de l'ADEPS? Certaines fédérations perdent-elles des moyens? Dans l'affirmative, lesquelles et pour quel montant? D'autres voient-elles leur budget renforcé et, si c'est le cas, lesquelles et pour quel montant?

Ce délai, particulièrement long, est-il vraiment nécessaire? Mesurez-vous l'impact réel de ces six mois d'attente sur le fonctionnement quotidien des fédérations? Comment envisagez-vous de restaurer la confiance entre votre cabinet et le

secteur sportif? Quelles garanties apportez-vous pour éviter que ce genre de blocage ne se reproduise plus? Enfin, comment tiendrez-vous les promesses liées à la rapidité et à la transparence de l'information évoquées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

M. Jori Dupont (PTB). – Une athlète qui atteint les critères de sélection internationaux pour participer aux championnats du monde, mais qui n'est pas sélectionnée par sa fédération nationale – celle-ci ayant adopté des critères de sélection plus durs que ceux de la fédération internationale pour des raisons budgétaires – peut s'en retrouver extrêmement frustrée. On connaît le travail de préparation que fournit et planifie un athlète de haut niveau plusieurs mois à l'avance.

Madame la ministre, ce n'est pas la première fois que l'on entend ce genre d'histoire dans le sport de haut niveau. Nos fédérations sportives ne roulent pas sur l'or et, pour assurer leur participation à des compétitions majeures comme les championnats du monde ou les Jeux olympiques (JO), certains athlètes sont parfois contraints de trouver eux-mêmes les ressources financières nécessaires. Par ailleurs, il semblerait que les athlètes qui bénéficient d'une bourse en ignorent toujours le montant. La présidente de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) indique qu'elle attend une information de votre part à ce sujet.

Finalement, il y a près d'un mois, la ministre-présidente est venue annoncer au Parlement que la Fédération Wallonie-Bruxelles devra faire des économies supplémentaires et que tout le monde devra faire des efforts. Depuis, aucune information n'a filtré sur le conclave budgétaire et sur ce que vous devrez mettre en œuvre concrètement.

En tant que ministre des Sports, que pouvez-vous faire pour soutenir les fédérations sportives et les athlètes de haut niveau afin de limiter les freins extrasportifs à leur participation aux compétitions internationales? Pourquoi les athlètes bénéficiant d'une bourse n'ont-ils pas encore d'information sur le montant de celle-ci? Quand communiquerez-vous l'information aux athlètes et aux fédérations? Enfin, le conclave budgétaire générera-t-il des coupes dans le sport de haut niveau ou amateur? Dans l'affirmative, quel sera le montant des économies réalisées sur le budget des fédérations sportives?

M. Fabian Maingain (Indépendant). – Madame la Ministre, dans les colonnes du journal «*Le Soir*» du 9 mai dernier, vous avez annoncé avoir enfin donné votre feu vert à la répartition des subventions destinées aux clubs sportifs amateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2025. Bien que tardive, cette annonce a été accueillie avec soulagement par les opérateurs du secteur, qui attendaient avec une impatience croissante la concrétisation de ce soutien, essentiel à la pérennité de leurs activités. Je souhaite cependant que vous précisiez plusieurs éléments.

Tout d'abord, pouvez-vous détailler la répartition précise des montants octroyés pour l'année 2025, par discipline et par fédération? Quels critères ont-ils présidé à cette répartition et ont-ils été modifiés par rapport à l'année précédente?

Ensuite, comment les montants attribués en 2025 se comparent-ils à ceux de 2024 – montants nominaux et montants réels –, compte tenu de l'inflation? Le secteur sportif amateur a connu de nombreuses difficultés après la crise de la Covid-19 et attendait une revalorisation significative de ces aides. Celle-ci est-elle au rendez-vous?

Par ailleurs, vous avez déclaré dans la presse qu'il vous a fallu attendre la validation du ministre du Budget pour pouvoir avancer. Quelles sont les raisons concrètes de ce délai qui a suscité beaucoup d'inquiétudes parmi les opérateurs de terrain? Ce retard sera-t-il évité à l'avenir, notamment grâce à une meilleure coordination avec votre collègue ou une adaptation du calendrier budgétaire?

Enfin, quelle est votre vision à moyen terme pour le financement du sport amateur, à l'heure où celui-ci joue un rôle essentiel pour la cohésion sociale et la santé publique?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, les fédérations sportives sont soutenues pour développer le sport de haut niveau à travers différents dispositifs: les subventions des plans-programmes, les subventions dites de notoriété pour l'organisation ou la participation à des activités internationales, la contribution «*Be Gold*», le financement du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), la mise à disposition d'infrastructures, le projet de vie, mais aussi le financement des participations des athlètes francophones aux Jeux olympiques et paralympiques, l'attribution de contrats, le soutien à la détection des hauts potentiels et, dans une moindre mesure, la labellisation des clubs.

Ces dispositifs mobilisent, sans entrer dans les détails, plus de 21 millions d'euros. Les bourses individuelles sont intégrées dans les plans-programmes. J'ai récemment fait connaître mes intentions, sur la base des propositions formulées par l'Administration générale du sport (AGS), et informé celle-ci de l'arbitrage concernant la ventilation des moyens disponibles pour les plans-programmes de 2025.

Il est évident que nous devons revoir le processus actuel qui présente certaines lacunes. Ainsi, les fédérations et associations sportives reconnues auront une meilleure vue sur les moyens dont elles pourront disposer et seront à même de les gérer de manière responsable et pérenne. La pluriannualité des moyens est nécessaire, comme pour les subventions de fonctionnement. Pour terminer, je tiens à vous rassurer: aucune économie ne sera réalisée dans le sport.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble des détails communiqués. Je n'ai pas reçu de réponse à certaines de mes questions;

je vous réinterrogerai à ce propos. Je comprends que plus de 21 millions d'euros sont à pourvoir à travers les différentes subventions. Toutefois, le décret exige qu'elles soient versées au premier trimestre, et cela n'a pas été fait. Les fédérations ont craint de devoir licencier leurs employés et de ne pas être en mesure de développer les projets qui devaient l'être. Aujourd'hui, elles voient le bout du tunnel. J'espère que cette situation restera inédite, et qu'à l'avenir, le budget sera étudié au préalable. Le processus est effectivement à revoir. Je suivrai ce dossier avec attention.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, je note que vous ne ferez aucune économie dans le sport. C'est une bonne nouvelle. Néanmoins, le fait que les fédérations nationales aient des critères plus durs que les fédérations internationales, pour des raisons budgétaires, reste un point préoccupant. Nos athlètes sont une vitrine de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Et si nous n'avons pas les moyens budgétaires de les y envoyer pour participer à des compétitions internationales, c'est un manque, non seulement pour la Fédération et le monde sportif, mais également pour les jeunes qui sont privés d'exemples de nos athlètes à l'étranger.

M. Fabian Maingain (Indépendant). – Madame la Ministre, votre réponse est malheureusement incomplète sur la question des répartitions; je reviendrai sur ce point. Je me réjouis qu'il n'y ait pas de diminution dans ce secteur, à l'heure où tout le monde fait des efforts. L'enjeu est d'offrir une meilleure visibilité à ces structures et de manière pluriannuelle. Ce dossier est à suivre.

1.7 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Protection des jeunes dans le milieu sportif»

1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Prévention et accompagnement des jeunes sportifs victimes de comportements abusifs»

1.9 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Protection des mineurs en milieu sportif»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – La presse a récemment fait état d'une affaire portée devant le tribunal correctionnel de Mons, impliquant un cadre sportif accusé de graves abus sexuels sur des mineurs au sein d'un club de basket-ball. De tels faits soulèvent une inquiétude majeure concernant la protection des jeunes dans le milieu sportif et les dispositifs de prévention, de détection et de réaction face à de tels comportements.

Il apparaît que l'auteur des faits a agi pendant plusieurs années, dans différents clubs, en usant de son autorité, de sa réputation et de la promesse d'une carrière professionnelle pour exercer une emprise sur des jeunes vulnérables. Certaines

victimes évoquent des actes quotidiens durant des années, des manipulations psychologiques, l'usage d'alcool et, surtout, le silence imposé. Il est également question d'un défaut total d'encadrement des activités qu'il menait en dehors des structures officielles.

Ces éléments montrent à quel point certains adultes peuvent instrumentaliser leur position dans le monde du sport pour commettre des actes d'une extrême gravité. Cette affaire n'est pas isolée: elle s'inscrit dans une série de témoignages et de révélations sur les violences sexuelles en milieu sportif.

Madame la Ministre, quelles sont les dispositions actuellement en vigueur, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour assurer la sécurité des mineurs dans les clubs sportifs et prévenir de tels drames? Existe-t-il un registre des personnes interdites d'exercer auprès des jeunes? Quelles sont les mesures de signalement existantes pour les victimes? Quelles actions mettez-vous en œuvre pour renforcer la prévention, le contrôle, la formation des encadrants et le soutien aux victimes?

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – L'ancien entraîneur sportif Vincent Stavaux a été reconnu coupable d'attentats à la pudeur sur huit victimes, commis entre 2005 et 2011 alors qu'il encadrait une équipe de jeunes basketteurs. Mineures au moment des faits, les victimes racontent des actes graves et répétés pendant plusieurs années. Ces faits ont eu lieu lors de séances de sophrologie ou au sein même des clubs, et ce, sans aucune réaction de la part d'adultes.

Ces jeunes auront mis des années à parler, car ils avaient peur, honte et ne savaient pas vers qui se tourner au sein de leur structure sportive. Ils en discutaient entre eux, mais il n'y avait ni adulte clairement identifié à qui faire confiance, ni structure permettant une libération de la parole. D'autres victimes n'ont probablement pas encore osé se manifester.

Madame la Ministre, je vous sais très attentive à ce problème. À la suite de ces révélations, avez-vous pris contact avec les opérateurs du secteur sportif afin d'aborder le sujet? Les jeunes doivent se sentir écoutés, soutenus et protégés au sein des structures sportives. Ils doivent savoir à qui s'adresser s'ils sont témoins ou victimes de comportements abusifs. Comment s'assurer que chaque club dispose d'une personne de confiance clairement identifiée et formée à l'écoute des jeunes?

Comment les jeunes sont-ils informés de l'existence de ces dispositifs dans les clubs? Quelles mesures concrètes avez-vous adoptées afin de créer un véritable espace de parole?

Mme Marie Jacqumin (Les Engagés). – Le récent verdict rendu dans l'affaire Vincent Stavaux, condamné à cinq ans de prison dont la moitié ferme pour des faits de mœurs sur des jeunes sportifs, a provoqué une onde de choc dans le monde sportif belge. Ce drame nous oblige à nous interroger sur les dispositifs de prévention et de protection actuellement en place dans notre Fédération.

Certaines mesures existent déjà, comme l'obligation faite aux encadrants de mineurs de fournir un extrait de casier judiciaire à leur employeur. Toutefois, cette disposition, bien que nécessaire, peut s'avérer particulièrement lourde à gérer pour les petites structures associatives, souvent tenues à bout de bras par des bénévoles.

Dès lors, il me semble essentiel d'aller plus loin en adoptant une approche innovante et globale qui ne se limite pas à des formalités administratives. La prévention passe par une véritable culture du respect et de la vigilance, mais aussi par un accompagnement des victimes et à un encouragement à la libération de la parole.

Madame la Ministre, quelles actions concrètes envisagez-vous pour renforcer la prévention des abus dans le milieu sportif, en particulier au sein des structures accueillant des mineurs? Comment comptez-vous alléger la charge administrative pesant sur les petites ASBL tout en garantissant un contrôle effectif? Prévoyez-vous des dispositifs spécifiques pour accompagner les victimes, favoriser les témoignages et renforcer la confiance des jeunes sportifs dans leur environnement?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – J'ai été profondément choquée par cette affaire et ces actes inacceptables commis envers des jeunes sportifs. Je profite de l'occasion pour réitérer tout mon soutien envers les victimes. Heureusement, la justice a pu réaliser son travail en condamnant l'auteur de ces faits sordides.

La lutte contre de tels comportements abusifs envers les jeunes doit rester une priorité, mais ces faits ne doivent pas éclipser le travail de qualité fourni au quotidien par des milliers d'encadrants intègres et dévoués au sein des clubs.

Le conseil d'administration de l'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB) a annoncé qu'il présenterait prochainement des mesures concrètes afin d'intensifier les mesures d'aide existantes. Par ailleurs, en collaboration avec l'ensemble des fédérations sportives, que je rencontrerai ce jeudi, je souhaite renforcer les dispositifs de prévention, de détection et de réaction en place, comme le Réseau éthique, face à de tels comportements inappropriés.

Tous les acteurs du sport doivent se mobiliser pour la sécurité, le respect et la dignité des jeunes avec la création de dispositifs permettant de libérer la parole et aux jeunes potentiellement victimes d'abus de se sentir écoutés.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces compléments d'information. Il est effectivement nécessaire de rappeler que la protection de l'intégrité physique et psychique des jeunes sportifs doit constituer une priorité absolue. Comme beaucoup d'autres, cette affaire souligne l'urgence de renforcer les dispositifs de prévention, de contrôle et d'accompagnement tout en brisant le silence qui entoure encore trop souvent les violences sexuelles dans le

milieu sportif. J'entends que vous rencontrerez ce jeudi les opérateurs de terrain pour consolider ces dispositifs. L'extrait de casier judiciaire reste, en effet, insuffisant face à l'ampleur de telles situations.

Je ne manquerai pas de suivre ce dossier de près et adresse tout mon soutien aux victimes. J'espère que nous trouverons les solutions qui permettront d'améliorer la situation et d'éviter que de tels faits se reproduisent dans le monde sportif.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je souhaite remercier l'ensemble des encadrants. Ayant été moi-même joueur de football puis arbitre, j'ai constaté de belles avancées pour permettre aux jeunes de s'exprimer, même en dehors de l'activité sportive. Il est important, sur le plan psychologique, que les jeunes puissent se sentir libres durant leur activité.

Cette affaire nous rappelle qu'un travail est à mener pour continuer d'améliorer l'encadrement de nos jeunes. Nous nous sentons tous concernés par le sort des victimes – j'en connais d'ailleurs personnellement. Je leur apporte tout mon soutien. Il est essentiel, notamment pour les personnes qui n'osent pas s'exprimer, d'assurer un suivi de cette affaire de l'ensemble des éventuels cas similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Au nom des Engagés, j'apporte tout notre soutien aux victimes et à leur famille. Le renforcement des dispositifs de prévention, de détection et d'action est effectivement une nécessité absolue face aux abus.

Je vous rejoins, Madame la Ministre, quant aux solutions à apporter. Il est important de pouvoir compter, au sein des associations, sur des référents «éthique» et des personnes de confiance vers qui les jeunes peuvent se tourner. À cet égard, il convient de remercier les nombreux encadrants bénévoles qui réalisent un excellent travail dans nos clubs sportifs et ASBL.

La culture de la prévention passe aussi par l'encouragement à la libération de la parole grâce à des outils pédagogiques adaptés aux jeunes, un accompagnement psychologique et des campagnes de sensibilisation ciblées en partenariat avec les fédérations sportives et des associations spécialisées.

1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Actes racistes en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football»

1.11 Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Violences des hooligans à Bruxelles en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – La finale de la Coupe de Belgique, censée être une fête du sport et un moment de rassemblement populaire, a été entachée par des scènes

profondément choquantes et inacceptables. En marge du match, des troupes de supporters brugeois d'extrême droite ont mené de véritables raids racistes dans les rues de Molenbeek en s'attaquant à des citoyens sur la base de leur origine ou de leur couleur de peau. Ces violences racistes ne sont pas des faits isolés et s'inscrivent dans un climat délétère alimenté par une banalisation du discours d'extrême droite par certains responsables politiques.

Le Club de Bruges, déjà interpellé à de nombreuses reprises à la suite de débordements racistes causés par une frange de ses supporters, continue de faire preuve d'une mollesse coupable. Des slogans, des banderoles et des chants haineux émanent de leurs tribunes sans réaction à la hauteur du club. Cette attitude frise la complaisance et envoie un message catastrophique: le racisme dans les stades serait tolérable, voire banal, et ce qui est pire, sans qu'aucune autorité politique ne réagisse. La direction du Club de Bruges a même interdit aux supporters du Standard, lors de leur dernier déplacement, de déployer une bâche appelant à lutter contre le racisme.

Madame la Ministre, le football professionnel est une vitrine, qui va de pair avec une responsabilité sociétale immense. Nous ne pouvons pas laisser les stades et les rues devenir des laboratoires de haine ni permettre que ces débordements racistes restent sans suite. Il est plus que temps de responsabiliser les clubs de manière ferme et claire, y compris par des sanctions.

Quelle est votre position sur les événements qui se sont déroulés en marge de la finale de la Coupe de Belgique? Avez-vous réuni les fédérations et associations sportives pour leur demander d'agir et de montrer leur réelle volonté de lutter contre les faits de violence et de discrimination, comme vous vous y êtes engagée lors d'une précédente réunion de notre commission? Comment entendez-vous travailler avec les autres niveaux de pouvoir, notamment avec les autorités locales et le ministre de l'Intérieur, pour renforcer la coordination des actions relatives à la sécurité, à la prévention et à la lutte contre les discours et actes de haine dans et autour des stades? Enfin, comment comptez-vous répondre à la banalisation croissante des discours racistes dans l'univers sportif qui alimente de manière dramatique la montée de l'extrême droite?

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Madame la Ministre, la violence lors de matchs de football est un sujet qui revient régulièrement. Cependant, ces faits se passent le plus souvent sur le terrain ou juste à côté du stade. Cette fois, nous vous interpellons sur des violences qui ont éclaté le 4 mai dernier à Bruxelles, en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football. Ces violences ont provoqué une onde de choc bien au-delà de la capitale. Des groupes d'individus ont commis des agressions violentes dans des communes comme Molenbeek et Jette, loin du stade Roi Baudouin. Ces actes, largement documentés, n'ont plus rien à voir avec le sport. Il ne s'agit pas de simples débordements de supporters, mais de délits graves, organisés et prémédités, ciblant une communauté clairement identifiée.

Ce type de déchaînement de violence, qui vise des personnes en fonction de leur origine ou de leur apparence, pose une question fondamentale de sécurité publique, mais aussi de respect des droits humains. En effet, ces actes sont déjà en eux-mêmes punissables par la loi, mais ils doivent également être reconnus pour ce qu'ils sont: des infractions à caractère raciste, fasciste et discriminatoire qui ternissent l'image du sport.

Qu'allez-vous faire pour lutter contre les violences en marge des événements sportifs? Ces violences sont le fait de groupes fascistes et d'extrême droite qui affichent des discours racistes, homophobes et virilistes décomplexés. Que comptez-vous faire pour lutter contre la présence de ces groupes violents dans les tribunes des événements sportifs et contre ces violences hors stade préméditées envers une communauté ciblée? Qualifiez-vous ces actes de fascistes et de racistes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, Monsieur le Député, les actes tels ceux qui se sont produits en marge de la finale de la Coupe de Belgique ne peuvent en aucun cas être tolérés, que ce soit en dehors ou à l'intérieur des stades. Malheureusement, ils sont le reflet de courants extrémistes, qui s'expriment tôt ou tard au-delà des mots par des violences physiques et racistes. Comme je l'ai déjà exprimé auparavant, je mettrai toute l'énergie nécessaire pour que le monde sportif continue de grandir dans des valeurs de respect et de non-violence. Vous comprendrez aisément que les violences perpétrées par certains zinzins du club de Bruges dépassent de loin le cadre du sport et de mes compétences ministérielles.

J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir de cette problématique avec le ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin. Je suis confiante, car je constate qu'à l'issue d'une réunion qu'il a eue avec la *Pro League*, des pistes concrètes seront proposées pour faire évoluer la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football (loi «Football») et nous assurer que les coupables seront punis à la hauteur des faits commis.

Ce jeudi, au cours de ma prochaine rencontre avec les fédérations et associations sportives reconnues – où j'aurai de nombreux éléments à examiner – je leur ferai part de ma volonté, en plus de mener des actions de sensibilisation et de prévention, de faire appliquer les sanctions à l'égard des personnes ayant des comportements totalement inappropriés dans le monde du sport. Je suis consciente qu'il s'agira d'un long combat, mais qui, par essence, doit permettre – c'est ce que nous souhaitons tous – à chacun de pratiquer un sport ou d'assister à des rencontres sportives dans un environnement serein et respectueux.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations. Je suis heureux d'apprendre que le ministre de l'Intérieur s'est entretenu avec des représentants de la *Pro League* et l'Union belge. Il est effectivement temps de revoir la loi «Football», qui doit être améliorée. Vous l'avez dit, ces

violences reflètent des propos parfois entendus dans la société. En tant que politiciens, lors de nos prises de parole, nous avons le devoir d’user d’un langage approprié. Je me félicite de votre détermination à faire avancer les choses. Je tiens à rappeler qu’un club qui interdit une bâche contre le racisme, mais ne réagit pas à des chants racistes, ne fait pas une simple erreur de jugement. Il s’agit bel et bien d’un renversement des valeurs.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Effectivement, Madame la Ministre, la loi «Football» doit absolument être améliorée. Vous avez bien qualifié les actes commis de racistes et fascistes. Cette qualification est très importante, car elle est le début de la lutte contre tous ces comportements violents. Merci pour cela.

1.12 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Absence de transparence et erreurs administratives dans le dossier de l’Association francophone de padel (AFPadel)»

M. Thierry Witsel (PS). – Depuis plus de trois ans, l’Association francophone de padel (AFPadel) alerte sur les dysfonctionnements persistants dans le traitement de sa demande de reconnaissance officielle par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces préoccupations ont d’ailleurs été exprimées à plusieurs reprises au sein de notre commission et formalisées dans un courriel circonstancié qui vous a été adressé par l’AFPadel le 12 avril 2025, Madame la Ministre.

Ce courriel met en lumière des anomalies graves, dont deux erreurs administratives majeures en 2022 et 2024 ayant conduit à l’omission de pièces essentielles du dossier de l’AFPadel. Il dénonce également un traitement inéquitable entre les différentes parties concernées, l’absence de dialogue institutionnel avec l’AFPadel, ainsi que la reprise sans vérification d’informations erronées, tant par vos services que par certains relais médiatiques.

Dans ce contexte marqué par une confiance de plus en plus fragilisée, l’AFPadel a désormais pris l’initiative d’adresser systématiquement toutes ses correspondances non seulement à votre cabinet, mais également à l’Administration générale du sport (AGS), au Conseil supérieur des sports (CSS), à notre commission, ainsi qu’au Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette démarche vise à garantir la transparence et à alerter toutes les instances compétentes sur la gravité de la situation.

Par ailleurs, un jugement rendu récemment par le Tribunal de première instance de Namur, dans le cadre du litige opposant l’AFPadel à Tennis padel pickelball Wallonie-Bruxelles (TTPWB) – jugement transmis à votre cabinet ainsi qu’aux destinataires précités le 5 mai dernier –, a donné raison à l’AFPadel. Ce jugement conforte la position tenue par l’association depuis 2021. Il ne s’agit donc plus aujourd’hui d’un simple désaccord sur la gestion du padel, mais bien d’un constat juridique, reconnu par une autorité judiciaire indépendante.

Avez-vous donné suite au courriel de l’AFPadel du 12 avril dernier?

Votre cabinet a-t-il officiellement pris acte du contenu du jugement précité? Quel sera l'impact de ce jugement tant sur les responsabilités de TTPWB que sur la procédure de reconnaissance de l'AFPadel?

Au vu des irrégularités soulevées et du climat de défiance instauré, êtes-vous favorable à l'instauration d'un audit indépendant ou d'une mission d'inspection administrative portant sur la gestion du dossier relatif à la désignation d'une fédération officielle pour le padel depuis 2021?

Enfin, dans un souci de transparence, soutiendrez-vous l'initiative d'auditions parlementaires visant à doter notre commission d'un état des lieux complet et documenté sur ce dossier sensible? En effet, il ne s'agit pas uniquement d'un conflit entre fédérations sportives. Il y va aussi de la crédibilité du cadre public de reconnaissance, de déontologie et de financement du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, il s'agit d'une affaire judiciaire qui ne relève pas du domaine sportif. Je n'ai pas à me prononcer, surtout quand le litige oppose une personne physique à des acteurs de droit privé.

L'AGS mène actuellement un audit portant sur tous les aspects du dossier. Pour le reste, je vous renvoie à mes propos tenus lors de la réunion du 25 mars 2025 de notre commission et vous rappelle que la procédure de recours est toujours en cours, le CSS devant examiner le dossier dans les prochaines semaines.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci pour ce rappel, Madame la Ministre. J'entends qu'un audit est en cours, de même qu'une procédure de recours. Il ne vous appartient évidemment pas de vous prononcer sur une affaire judiciaire.

Il serait toutefois important d'avoir un audit indépendant et une mission d'inspection qui pourraient apporter un éclairage objectif sur la gestion de ce dossier. Je vous encourage aussi à soutenir l'organisation d'auditions parlementaires qui permettraient de clarifier la situation au bénéfice de toutes les parties concernées.

1.13 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Budget alloué aux projets “Femmes et sports”»

Mme Isabella Greco (PS). – D'après les données en ma possession, la part du budget 2025 allouée au sport féminin aurait été réduite de moitié, passant de 100 000 euros, ce qui n'était déjà pas énorme, à seulement 50 000 euros. Toutefois, ce ne serait pas la première fois que mes informations diffèrent des vôtres, Madame la Ministre.

Dans un contexte où l'égalité entre les femmes et les hommes reste un sujet capital, tant professionnellement que socialement et notamment en ce qui concerne l'invisibilité des femmes, de mieux en mieux reconnue, une telle coupe budgétaire envoie un signal qui va à contre-courant des efforts de lutte contre l'inégalité et

la division des genres. En effet, sur le terrain, les projets visant à favoriser et accompagner le sport féminin créent de l'espace pour les femmes, soutiennent des initiatives innovantes, encouragent la mixité et, surtout, changent les mentalités, ce dont notre société a bien besoin.

Outre cette réduction budgétaire, des questions essentielles se posent : quels projets concrets comptez-vous soutenir en 2025 avec cette enveloppe réduite ? Quels sont les projets appelés à disparaître ? Avez-vous une stratégie, une orientation claire ou un appel à projets prévu ? Plus globalement, pourriez-vous faire le point sur vos ambitions à l'égard du sport féminin ? Pouvez-vous garantir que les 50 000 euros restants auront encore une véritable influence sur l'égalité dans le sport ? Au fond, il ne s'agit pas uniquement de chiffres, mais bien de cohérence politique. Le sport féminin n'est pas qu'une ligne budgétaire résiduelle ; il mérite une vision claire.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le sport féminin mérite effectivement une vision et pas seulement une ligne budgétaire. C'est pourquoi il est plus qu'opportun de s'assurer que chaque fédération et association sportive que reconnaît la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne des mesures concrètes permettant à toutes les femmes d'oser le sport sans peur et sans contraintes.

Par ailleurs, depuis 2019, les fédérations et associations sportives comptent quelque 45 000 femmes supplémentaires, les sportives représentant désormais 33 % des affiliés. De plus, si l'égalité n'est pas encore atteinte, l'augmentation globale du nombre d'affiliés sur la période 2019-2024 révèle un taux de croissance deux fois plus important chez les femmes que chez les hommes.

L'ajustement de la ligne budgétaire consacrée au sport féminin ne traduit en aucun cas une quelconque volonté de réduire les politiques en faveur de ce domaine. Elle met en avant une prise de conscience générale parmi les acteurs du sport en ce qui concerne la place des femmes au sein des clubs et fédérations, qu'elles soient sportives ou dirigeantes. J'attends de l'administration qu'elle me propose, pour l'année 2025, des projets ou actions novateurs pouvant être menés dans le cadre de cette ligne budgétaire.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, vous avez évoqué une vision claire et une ambition politique, mais vous semblez surtout en faire peser la responsabilité sur les fédérations et associations sportives. J'aimerais connaître vos ambitions propres en tant que ministre des Sports et en tant que ministre wallonne des Infrastructures sportives, mais je vois que vous n'en avez aucune, puisque vous vous contentez de vous reposer sur votre administration en attendant qu'elle vous propose des projets. C'est pourtant votre travail ! C'est à vous de proposer des solutions innovantes ! C'est cela, la politique !

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – C’est marrant, je ne vous ai jamais vue assister à une discipline sportive féminine.

Mme Isabella Greco (PS). – J’ai fait la danse classique au conservatoire de mes 8 ans à mes 34 ans et je suis reconnue dans ce domaine à Charleroi. De toute façon, nous ne sommes pas en train de faire un concours entre vous et moi! Quand bien même vous pratiqueriez une activité sportive, cela ne vous rend pas automatiquement légitime en tant que ministre des Sports! C’est un prétexte grossier et absurde!

M. le président. – Veuillez vous en tenir au sujet de votre question, Madame la Députée.

Mme Isabella Greco (PS). – C’est à la ministre qu’il faut faire cette remarque, Monsieur le Président!

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Vous n’êtes pas obligée d’être constamment insultante! Le respect, ça existe aussi en politique et pas que sur les terrains de sport!

Mme Isabella Greco (PS). – En quoi ai-je été insultante? Je me fais agresser! Monsieur le Président, vous êtes censé arbitrer les échanges! Je vous remercie d’intervenir.

Madame la Ministre, sans vouloir vous manquer de respect, je trouve que vous manquez d’ambition pour le sport féminin. Vous dites ne pas vouloir réduire les projets dans ce domaine, mais vous réduisez le budget de moitié! C’est totalement incompatible avec le maintien des ambitions! Vous n’avez pas de vision claire pour le sport féminin et vous en faites porter la responsabilité aux fédérations et les associations sportives! Ce que les parlementaires attendent de votre part, c’est votre vision en tant que ministre des Sports. J’y reviendrai.

1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Avenir du Country Hall – Suivi»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous avais annoncé que je suivrais l’évolution du dossier relatif à l’avenir du Country Hall de Liège. Sur la base des réponses que vous m’aviez apportées lors des réunions du 7 janvier et du 25 mars derniers de notre commission, je me suis documentée au mieux et sur l’historique et le contenu de ce dossier. J’ai aussi pris connaissance des questions déposées le 12 mai dernier par M. Witsel en Région wallonne. Sur la base des recherches et des contacts noués, grâce à différentes pièces écrites et datées, mais aussi à divers témoignages réunis dans ce dossier important, j’ai constaté l’existence de répercussions socioéconomiques notables qui l’entachent depuis 2021 en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des lenteurs et une certaine légèreté caractérisent son traitement. Je voudrais par ailleurs évoquer des trafics de stupéfiants au sein même d'un centre sportif de l'ADEPS qui accueille des jeunes durant les vacances scolaires. Je veux également évoquer des mini-soirées improvisées sur le parking, des rodéos urbains qui sont organisés pendant la nuit, sans parler d'un manque de transparence, d'indélicatesses et de malversations. Ces éléments ont été portés à la connaissance du Parquet général de Liège. Une enquête est en cours. Dans ce cadre, j'ai élaboré un dossier à votre attention que je tiens à votre disposition.

Financées par les deniers publics et portant sur les potentialités d'exploitation du Country Hall de Liège, deux études – celle du Service d'étude en géographie économique fondamentale et appliquée (SEGefa) de l'Université de Liège en 2020 et celle de Noshag/EKLO en 2021 – ont entre-temps livré des conclusions assez claires. Actionnaire majoritaire – elle en possède la quasi-totalité des parts –, notre Fédération a alors statué sur le sort qu'elle entendait réserver à cet outil socio-économique, culturel et sportif, en décidant et en imposant la dissolution volontaire de la société anonyme de gestion. Elle avait constitué cette dernière en partenariat avec la province et la ville de Liège.

Or, quand on dispose d'un tel bijou sur son territoire, la logique aurait été de procéder dans l'ordre chronologique inverse et non de statuer, d'abord et avant tout autre chose, sur son affectation future. Pourquoi notre Fédération a-t-elle attendu et semble-t-elle encore attendre pour décider du sort des biens dont nous parlons?

Dans le même ordre d'idées, pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle tardé à se prononcer sur l'attribution ou non du double marché qu'elle a elle-même lancé, portant soit sur l'acquisition, soit sur une concession d'exploitation de longue durée? Des propositions ont été faites dès 2023. À titre d'exemple, une proposition sérieuse et intéressante lui a bel et bien été soumise, pour un montant de 400 000 euros indexables sur dix ans. L'offre portait sur la reprise de la concession d'exploitation du Country Hall en tant que salle de sport et de spectacle. Pendant ce temps, le Country Hall, laissé quasiment à l'abandon, continue de se dégrader, comme vous avez pu le constater vous-même lors de votre visite, le 17 décembre 2024.

Pourquoi la phase de liquidation dure-t-elle depuis aussi longtemps? Elle a commencé en 2021 et nous voici à la mi-2025. Aujourd'hui, la société de gestion n'a quasiment plus rien à liquider dont elle est propriétaire et ne dispose plus de membres du personnel depuis le mois de juillet 2024. La mission de liquidation est prolongée de six mois en six mois et c'est encore à la société de gestion que l'on fait appel! Tout cela ne peut que nuire à l'image du Country Hall et entache son avenir.

J'aimerais également mettre en évidence une manifeste situation de conflit d'intérêts. En effet, la société GBLF, qui regroupe plusieurs associés, a été désignée

en tant que liquidateur. Or, entre septembre 2023 et janvier 2024, la même personne au sein de GBLF a exercé à la fois les fonctions de liquidateur et de gestionnaire du RSW Liège Basket. En janvier 2024, cette personne a cédé la main à une collaboratrice qui dispose aussi de parts dans GLBF. Pourriez-vous donc m'en dire davantage sur ce conflit d'intérêts?

Pour rappel, le RSW Liège Basket joue plus de 180 jours par an dans le Country Hall, empêchant ainsi l'organisation d'une série d'autres initiatives potentielles. Avez-vous validé ou toléré cette situation en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis votre entrée en fonction? Qu'en est-il de vos prédécesseurs, Mme Glatigny ou M. Jeholet? Depuis la saison 2024-2025, le club évolue en division R1 devant une poignée de spectateurs dans une salle pouvant en accueillir 5 000, avec les coûts énergétiques qui en découlent. Quelles sont les conditions concédées au RSW Liège Basket? Quelle est la situation comptable des ou du conventionnement(s) depuis l'entame de la liquidation de la société de gestion jusqu'à ce jour?

Enfin, quel que soit le sort que la Fédération Wallonie-Bruxelles décidera de réserver au Country Hall de Liège – le projet de le remplacer par un vélodrome semblant aujourd'hui abandonné –, avez-vous, avec le liquidateur, pris note du fait que le permis d'exploitation du Country Hall en tant que salle de sports et de spectacles expirera à la fin du mois de juin 2025? Pour rappel, ce permis avait été délivré par la Région wallonne en 2005. Quelles démarches ont-elles été entreprises en vue d'une éventuelle demande de renouvellement de ce permis?

Sur la base des réponses formulées la semaine dernière à mon collègue Thierry Witsel, je sais que vous avez décidé de dégager un budget de 12 000 euros pour trouver une solution via un repreneur éventuel de cette salle. Cela me semble cher payé alors qu'on avait une piste de solution sérieuse. D'autant plus que si le permis expire, le repreneur risque de démolir le bâtiment pour y construire par exemple des logements. Dans ce cas, la Fédération Wallonie-Bruxelles va perdre un écrin extraordinaire, en vendant pour une bouchée de pain une aréna comme on en connaît très peu en Fédération Wallonie-Bruxelles à un promoteur immobilier qui n'hésitera pas à s'engraisser grâce aux deniers publics. J'attends des réponses très explicites de votre part.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Mon entrée en fonction a eu lieu au mois de juillet 2024, je n'étais donc pas encore à la manœuvre au moment des événements que vous évoquez dans votre question. Je ne me prononcerai pas sur les procédures en cours, puisque je respecte l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs. Mon cabinet est toujours disponible pour la moindre demande des pouvoirs judiciaires, et j'accepte volontiers votre note de synthèse.

Quant aux offres reçues à la suite des marchés de concession et de vente publiés durant la législature précédente, elles ont été prolongées jusqu'au 30 juin 2025, mais les conditions proposées ne correspondent pas aux attentes du

gouvernement. Dans le cas contraire, j'aurais été heureuse de proposer immédiatement au gouvernement la cession de cette infrastructure. J'ai donc demandé à la Direction générale des infrastructures (DGI) de lancer un marché de consultation de faible montant. Trois opérateurs spécialisés sur les marchés immobiliers nationaux et internationaux ont été interrogés, et après négociation, une offre a été officiellement reçue pour un montant de 12 000 euros. Les résultats de cette consultation sont attendus pour la première quinzaine du mois de juin, avec, je l'espère, un candidat acheteur.

Concernant le vélodrome, la situation budgétaire de la Wallonie ne permet pas de financer un tel projet, alors même qu'un vélodrome se situe à une distance raisonnable. Les discussions sur la suite à donner à ce projet ou à un autre auront lieu prochainement au sein du gouvernement wallon. Enfin, concernant votre demande sur le permis d'exploitation devenu permis d'environnement, il semblerait qu'une demande de renouvellement devra être prochainement déposée. Je reviendrai vers vous dès que l'administration et le liquidateur détiendront toutes les informations à ce sujet.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous évoquez le permis de renouvellement. Le liquidateur aurait déjà dû y penser. Le liquidateur est payé tous les mois pour trouver des solutions et pour protéger l'avenir de la salle du Country Hall. Il n'y a plus de conseil d'administration. Or, ce dernier réalisait le travail bénévolement. Pourtant, le liquidateur n'a même pas songé à lancer, en temps utile, la procédure pour un nouveau permis d'exploitation. Il s'agit d'un permis d'environnement qui aurait dû être introduit il y a plusieurs mois déjà. J'ai le sentiment qu'il est trop tard. Que fera le groupe qui acquerra le Country Hall? Il ne pourra pas exploiter la salle dès son acquisition.

Je comprends que vous ne puissiez pas intervenir sur des décisions prises avant votre entrée en fonction, que cela soit par Mme Glatigny ou M. Jeholet. Mais ces deux ministres ont été à la manœuvre un bon moment. Pourquoi ont-ils bloqué un investisseur prêt à injecter 400 000 euros, indexés pendant dix ans? Nous aurions pu, depuis longtemps, lui permettre de lancer son projet. Aujourd'hui, nous allons encore dépenser 12 000 euros sans que nous sachions précisément pourquoi. J'ai vraiment peur que nous finissions par raser cet écrin qu'est le Country Hall. C'est peut-être une solution radicale: plus de trafic de drogues, plus de rodéos, plus de fêtes surprises; le calme reviendrait dans le quartier. Toutefois, il aurait simplement fallu se battre pour préserver cet outil extraordinaire, au service du sport et de la culture. Nous avons manqué une occasion majeure.

1.15 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Bilan de la finale du Rhéto Trophée»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Chaque année, le Rhéto Trophée, organisé par l'ADEPS, est un moment fort pour bon nombre d'élèves de l'enseignement secondaire. Cette initiative mêle sport, esprit d'équipe et dépassement de

soi. La récente finale de cette édition a une nouvelle fois permis de mobiliser beaucoup de jeunes autour d'activités sportives exigeantes et fédératrices. Au-delà de l'événement en lui-même, le Rhéto Trophée constitue un levier important pour renforcer les liens entre sport et école. C'est un objectif qui vous tient à cœur, Madame la Ministre, et qui figure parmi les priorités affirmées du gouvernement pour cette législature.

Quels sont les premiers retours dont vous disposez sur l'organisation et le déroulement de cette finale du Rhéto Trophée? L'événement a-t-il suscité l'engouement? Avez-vous déjà eu l'occasion d'identifier des pistes d'amélioration ou des enseignements utiles pour les prochaines éditions? Enfin, quelles actions votre cabinet envisage-t-il pour renforcer la place du sport dans le parcours scolaire des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en lien avec des événements tels que celui-ci?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Organisé depuis plusieurs années, le Rhéto Trophée prône des valeurs de dépassement de soi, de solidarité et de promotion du sport scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La finale de cette 32^e édition, qui s'est tenue le 16 avril dernier à Neufchâteau, a réuni 110 écoles issues des cinq sélections régionales organisées en Wallonie et à Bruxelles. Chaque établissement était représenté par une équipe mixte de six élèves, encadrés par un professeur d'éducation physique. Parmi les activités proposées figurait le tir à l'arc, le tirage de chariot, le transport en civière lestée, le kayak, l'aviron, le *run and bike*, le cross biathlon et même une épreuve de bûcheronnage.

Les retours d'expérience ont été globalement positifs, que ce soit de la part des enseignants ou des participants. Cela dit, certaines difficultés ont subsisté. Certains retards ont été constatés, notamment lors de l'épreuve de biathlon, où plusieurs élèves ont dû patienter dans des conditions météorologiques défavorables – pluie, froid... –, faute d'abri suffisant. Quelques dysfonctionnements ont également été relevés lors des tournois.

Dans une logique d'amélioration continue, ces points feront l'objet d'un débriefing approfondi par l'administration et par les différents partenaires mobilisés pour l'organisation de cette journée. J'attends également de l'administration, dans le cadre des moyens disponibles actuellement, qu'elle oriente sa réflexion vers la dynamique et le renouveau que pourrait apporter une meilleure transmission des valeurs du sport dans le milieu scolaire. L'Association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS) reçoit une dotation annuelle de 353 000 euros. Il pourrait être envisagé que certaines collaborations soient nouées avec l'AFFSS et que l'AFFSS soit à l'initiative plutôt que l'administration.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, j’ai suivi il y a quelques années des rhétoriciens cominois participant à ce projet et j’ai constaté, au-delà du sport en tant que tel, les valeurs qui sont transmises, notamment le soutien et la solidarité entre les jeunes et les équipes. Cela aussi est à souligner.

J’observe un fort engouement, tant du côté des élèves que des encadrants, avec quand même aussi parfois la difficulté à se rendre à la finale qui a lieu à Neufchâteau: en effet, pour les élèves de la province de Hainaut, particulièrement de Wallonie picarde, il peut être compliqué de se déplacer. Cela nécessite alors un encadrement par deux professeurs ou un logement sur place, etc. Cela amène aussi une vraie implication, ainsi qu’un esprit d’équipe et de classe important.

Par ailleurs, le rôle structurant de cet évènement dans le rapprochement entre le sport scolaire et de loisirs est important et rejoint tout à fait l’engagement que le gouvernement a pris à travers la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Il serait intéressant de renforcer la visibilité médiatique de l’évènement pour mieux le faire connaître. Il s’agit de redonner au sport une place centrale dans le parcours scolaire, grâce à des initiatives sportives en milieu scolaire comme le Rhéto Trophée, à des partenariats entre écoles, clubs et centres sportifs locaux, à la découverte, par les jeunes, de nouvelles disciplines et, enfin, à culture du sport citoyen et inclusif, laquelle a lieu d’être développée.

Cet évènement est donc un levier concret pour faire vivre les valeurs d’effort, de respect et de solidarité. Il y en a d’autres et votre rôle est aussi de stimuler ces différentes initiatives. Je vous remercie donc pour l’implication que vous y mettez.

1.16 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Éco-responsabilité dans le sport francophone»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Le tournoi international *Lotto Brussels Premier Padel*, organisé récemment à la Gare Maritime de Bruxelles, a démontré qu’un évènement sportif de grande ampleur peut pleinement intégrer des pratiques écoresponsables, sans renoncer à la qualité ni à l’impact médiatique qui en découle. En bannissant notamment le plastique à usage unique, en misant sur des infrastructures durables et en menant une politique de sensibilisation active auprès du public, ses organisateurs ont offert un exemple inspirant pour l’ensemble du monde sportif.

Je mène depuis dix ans maintenant une réflexion de fond sur la manière d’encourager la transition écologique dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, de telles initiatives, qui peuvent concerner de grands évènements, mais aussi, au quotidien, des clubs plus petits, sont parfois difficiles à mettre en œuvre. Si plusieurs démarches existent déjà, il convient de leur donner plus de visibilité, de cohérence et de soutien.

Madame la Ministre, quelles sont aujourd’hui les mesures concrètes prises ou envisagées par votre cabinet pour encourager les pratiques écoresponsables dans le monde sportif? Un soutien spécifique est-il prévu pour les organisations qui, à l’image du *Lotto Brussels Premier Padel*, intègrent volontairement des engagements environnementaux forts? Envisagez-vous éventuellement de doter les fédérations sportives ou les centres sportifs locaux de référents en écoresponsabilité afin d’accompagner les clubs dans cette transition? Enfin, ne serait-il pas intéressant de créer un label écoresponsable pour les événements sportifs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en s’inspirant de bonnes pratiques existantes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, de manière générale, le secteur du sport est particulièrement attentif aux questions environnementales et l’ADEPS mène depuis plusieurs années des actions concrètes en ce sens, d’une part, auprès de ces centres et, d’autre part, auprès des fédérations et associations sportives qu’elle reconnaît.

Parmi les centres sportifs ADEPS, celui de Woluwé a été labellisé «Écodynamique» et celui de Chiny a reçu le label «Cantines durables». Les fédérations et associations sportives ont accès au document «*La contribution du Sport au Pacte Vert Européen – Une feuille de route pour le secteur du sport*», rédigé par la Commission européenne, et à une charte «*Outils de sensibilisation*», proposée par l’ADEPS et destinée aux sportifs, clubs et organisateurs d’événements.

La transition écologique du secteur sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à être encouragée auprès des acteurs sportifs par le déploiement du projet «Plan intégré stratégique de transition écologique pour le sport», qui a pour objectif de proposer des recommandations et un plan d’action relatif à la durabilité.

Je tiens à signaler que, de leur propre initiative, les fédérations ne sont pas en reste. Certaines disposent d’un plan stratégique, dont l’un des chapitres traite de la pratique sportive durable et respectueuse de l’environnement, débouchant sur des actions concrètes comme la valorisation des balles usagées de tennis ou de padel par la Fédération de tennis. Notons l’action «Club plus propre», menée par l’Association des clubs francophones de football (ACFF) et Be Wapp, ainsi que la collaboration entre l’Association francophone de golf avec *GEO Foundation*, une organisation internationale qui promeut le développement durable dans le secteur du golf.

En outre, l’instauration d’un label écoresponsable propre au secteur sportif francophone nécessite une réflexion spécifique tenant compte des différents labels déjà existants et applicables aux acteurs du monde sportif, des réglementations propres à chacune des fédérations sportives et des conditions définies pour l’organisation d’événements à portée internationale.

Enfin, il est essentiel de s'assurer que l'application de mesures écoresponsables ne conduise pas à rendre plus difficile encore l'accès au sport pour certaines catégories de personnes.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, le sport a un potentiel important: il peut contribuer à la transition écologique, tant dans la gestion des infrastructures et de la mobilité que pour l'accès aux événements ou, simplement, aux salles de sport. De plus, le sport a le pouvoir de sensibiliser le jeune public. C'est important et cela fait partie de l'avenir.

Un travail quotidien doit être mené avec une stratégie cohérente et transversale. Cette dernière doit articuler sport, climat et durabilité, en tenant compte des plans régionaux et des objectifs européens. Il y aurait lieu de travailler à la création d'un label écoresponsable plus global pour les événements sportifs. La question à ce sujet mériterait d'être approfondie. Je ne manquerai pas de revenir vers vous avec des propositions allant dans ce sens.

Il en va de même pour la désignation de référents écoresponsables au sein des fédérations sportives. En effet, si personne ne prend cette problématique à bras le corps, cela devient un élément secondaire dans le cadre de l'organisation d'événements.

Actuellement, nous ne pouvons plus nous permettre cette absence de réflexion sur l'écoresponsabilité. C'est pourquoi nous devons accompagner les clubs sportifs dans leur démarche durable. De même, une communication des bonnes pratiques est importante. Nous constatons que certaines initiatives sont prises. Il convient de renforcer le partage des bonnes pratiques qui existent au sein des fédérations sportives pour faciliter le travail des fédérations ayant plus de mal à s'inscrire dans cette dynamique.

1.17 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Journée mondiale contre l'homophobie»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Le 17 mai dernier, la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie a été, une fois encore, l'occasion de rappeler les nombreux défis à relever pour faire reculer les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Je souhaiterais connaître les actions que vous avez lancées ou soutenues en tant que ministre des Sports, de la Fonction publique et les Médias, pour lutter contre l'homophobie dans le cadre du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

Quelles initiatives ont été développées dans le monde sportif pour promouvoir l'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+), notamment chez les jeunes? Comment la fonction publique que vous pilotez s'assure-t-elle de garantir un environnement de travail inclusif et respectueux de toutes les diversités? Enfin, quelles sont vos

priorités en matière de sensibilisation dans les médias afin de lutter contre les discours haineux et renforcer la visibilité des réalités des personnes LGBTQIA+? Cette journée du 17 mai est une occasion de réaffirmer notre engagement collectif contre toutes les formes de discrimination.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, votre question me permet de mettre en avant l’approche transversale de mes compétences. Le sport est un vecteur important d’inclusion. En 2022, l’Association des clubs francophones de football (ACFF) a été l’une des premières fédérations sportives à prendre de l’avance sur la question du genre en introduisant la dispense de genre. Cette mesure répondait à un problème rencontré par les personnes transgenres qui étaient légalement enregistrées sur leur nouvelle identité de genre après leur transition, mais qui souhaitaient toutefois continuer à jouer avec l’équipe de leur sexe de naissance. Grâce à la dispense de genre, les joueurs peuvent rester actifs dans leur équipe d’origine après approbation de l’ACFF.

Cette année, pour la septième saison consécutive, la campagne *Football for all* a eu lieu début mai dans l’ensemble des clubs de la *Pro League*. L’espace d’un week-end, les capitaines des équipes ont notamment porté un brassard arc-en-ciel et les drapeaux de corners ont également pris les cours de l’arc-en-ciel. Au-delà de cette action symbolique, la *Pro League* a également élaboré un plan stratégique avec des outils destinés aux clubs désireux d’assurer un climat LGBTQIA+ *friendly*. Depuis la saison dernière, les clubs peuvent en effet travailler sur ce thème à l’aide d’un guide consacré à l’inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le football.

En ce qui concerne la fonction publique, un réseau de référentes et référents chargés de l’égalité et de la diversité a été instauré fin 2024 afin de sensibiliser le personnel du ministère sur les questions liées à l’égalité et à la diversité, en ce compris l’inclusion et le droit des personnes LGBTQIA+. Ce réseau a pour mission de promouvoir une culture organisationnelle inclusive. À terme, ce réseau permettra de formuler des recommandations pour la mise en œuvre d’une politique proactive en matière d’égalité des chances et de diversité au sein du ministère.

Ce dernier a également pris, depuis plusieurs années, un ensemble de mesures concrètes visant à prévenir toute forme de discrimination lors des recrutements. Parmi celles-ci, citons la formation et l’information systématique des chargés de sélection sur les enjeux liés à l’égalité des chances et aux adaptations à prévoir lors des entretiens ou des tests, la sensibilisation du réseau des ressources humaines aux thématiques d’inclusion et de diversité intégrées dans le parcours de formation en ressources humaines élaborée par la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH) et, enfin, la création d’un outil d’aide à la rédaction d’offres d’emploi non discriminantes.

Au niveau des médias, des initiatives sont prises pour renforcer la visibilité des réalités LGBTQIA+. L’Association des journalistes professionnels (AJP) a

notamment publié en 2023 une brochure de recommandations à l'attention des journalistes avec pour objectif de les outiller au mieux afin de créer les conditions d'un meilleur traitement médiatique de ces questions. Enfin, en cette semaine de *Pride*, une programmation spéciale a été diffusée sur la RTBF, sur la chaîne Tipik en télévision, à la radio et sur le web avec des films, des séries, mais aussi des documentaires liés à la thématique LGBT diffusés durant toute la semaine de l'événement.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Merci Madame la Ministre pour vos réponses à mes questions qui étaient en effet transversales à vos compétences. La journée du 17 mai a permis de réaffirmer l'importance de l'égalité des droits et du respect de la diversité dans tous les secteurs qui relèvent des compétences communautaires. Beaucoup d'outils et de campagne de sensibilisation, mais aussi de formation sont déjà mis en place. C'est quelque chose qu'il faut continuer et encourager. Il est important que le ministère soit proactif sur le respect des diversités et en politique d'égalité des chances. Cette semaine et cette journée de la *Pride* rappellent qu'au-delà des symboles, ce sont des engagements structurels et durables qui sont indispensables pour construire une communauté où chacun et chacune peut se sentir pleinement reconnu.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.18 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Pénurie d'entraîneurs dans le sport amateur»

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez récemment déclaré faire du soutien au sport amateur une priorité et je salue cette orientation. Elle est d'autant plus nécessaire que les signaux d'alerte se multiplient sur le terrain, notamment autour de la pénurie croissante d'entraîneurs dans de nombreuses disciplines.

Je prendrai l'exemple du volley-ball en province de Namur. Les observateurs tirent la sonnette d'alarme: les retraits d'entraîneurs se multiplient, les candidats au remplacement se font rares et certains clubs peinent à garantir l'encadrement de leurs équipes pour la saison prochaine. Les causes sont diverses: lassitude, surcharge, raisons personnelles, contraintes financières, etc. Les conséquences, elles, sont préoccupantes pour la vitalité de la pratique sportive locale.

Cette pénurie est loin d'être isolée: dans de nombreux sports, on observe un vieillissement du corps des entraîneurs, une difficulté à attirer les jeunes dans cette voie et des formations perçues comme complexes ou peu accessibles. Le modèle du coach polyvalent, intervenant parfois dans plusieurs clubs, atteint aujourd'hui ses limites.

Certaines pistes méritent d'être creusées, comme le mentorat entre entraîneurs expérimentés et jeunes recrues, la simplification administrative des formations

ou encore une meilleure communication sur les dispositifs existants, comme la licence de coach sous dérogation ou les licences à faible coût.

Quelle est votre analyse de la pénurie d'entraîneurs dans le sport amateur et quelles disciplines vous semblent aujourd'hui les plus concernées? Quelles actions concrètes envisagez-vous à court terme et à moyen terme pour soutenir le recrutement, la formation et la fidélisation des entraîneurs dans nos clubs locaux?

Un plan d'information ou de simplification des démarches de formation pourrait-il être instauré, en lien avec les fédérations et l'ADEPS, pour lever certains freins perçus par les candidats potentiels?

Enfin, quelles mesures envisagez-vous pour venir en aide aux clubs qui peinent à assurer l'encadrement de leurs équipes, notamment en matière de formation et d'indemnisation des encadrants?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Depuis la crise de la Covid-19, le bénévolat, dont la grande majorité des entraîneurs relève, est en diminution. Les contraintes privées et professionnelles, les tensions avec les joueurs et leurs parents, la concurrence entre les clubs, la diversité de sports proposés et les facilités d'accès aux sports non organisés sont autant de facteurs qui peuvent aussi influencer sur l'envie de devenir ou de continuer à être entraîneur.

Je ne dispose actuellement pas de données précises sur les disciplines les plus touchées par cette problématique. Un groupe de travail regroupant l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), l'administration et mon cabinet sera prochainement créé avec pour objectif de me proposer un plan d'action concret visant à stimuler le bénévolat de manière générale, et en particulier pour les entraîneurs.

S'il est certain que l'aspect de la formation est à une piste à étudier, je suis également persuadée que les dirigeants des clubs doivent se mobiliser pour construire un nouveau modèle de gestion qui doit tenir compte des contraintes et opportunités existantes. Vu sa situation financière, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut en aucun cas garantir un financement structurel aux plus de 7 000 clubs affiliés à des fédérations et associations reconnues. En outre, l'argent public ne doit pas être la solution à tout.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Nous avons longuement parlé du bénévolat dans le sport, mais la problématique concerne en effet le bénévolat en général. La crise sanitaire et ses suites n'ont pas aidé à maintenir ou à accroître le bénévolat dans le sport.

Je prends note de la création prochaine d'un groupe de travail. Il faut établir un plan de soutien aux clubs locaux qui combine des aides à l'indemnisation,

un accompagnement administratif et un incitant à la fidélisation des encadrants. En effet, l'argent public n'est pas la seule solution.

(*M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence*)

1.19 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «*Classification des athlètes paralympiques*»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – L'affaire entourant la classification de l'athlète paralympique Maxime Carabin suscite de nombreuses interrogations au sein de la communauté sportive et du grand public. À la suite des doutes exprimés quant à sa classification, notamment après les Jeux paralympiques de Paris, *World Para Athletics* a décidé de modifier son statut de «*Confirmed*» à «*Review*», l'obligeant ainsi à se soumettre à de nouveaux examens médicaux et à une réévaluation de sa classification. Madame la Ministre, vous avez indiqué avoir saisi le Comité international paralympique dès le 11 mars dernier afin qu'il se positionne sur cette controverse, tout en prenant acte de la décision de *World Para Athletics* de procéder à de nouveaux tests de classification.

Vos services ont-ils activement contribué à garantir la transparence et l'équité du processus de reclassification de M. Carabin depuis l'émergence de cette affaire? Quelles mesures envisagez-vous pour renforcer le système de classification des athlètes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec les instances responsables, afin d'éviter que de telles situations se reproduisent à l'avenir? Enfin, comment votre ministère accompagne-t-il, à la fois médicalement et psychologiquement, les athlètes paralympiques confrontés à des procédures de reclassification?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Pour donner suite au dossier de Maxime Carabin, l'administration a pris contact avec la Ligue handisport francophone (LHF), compétente pour les classifications de niveau national au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et sa commission médicale. Celles-ci ont ensuite procédé à un examen de la procédure de classification et ont conclu qu'elle est conforme à la ligne de conduite et aux règlements du Comité international paralympique. Cette classification ne relève nullement de ma compétence; il s'agirait, dans le cas contraire, d'une ingérence du monde politique dans le monde sportif.

À la suite de la révision du statut de Maxime Carabin au niveau international, la LHF et le Comité paralympique belge ont soumis son dossier médical, accompagné des documents nécessaires, à *World Para Athletics*, qui est l'organe compétent pour la classification internationale des athlètes paralympiques. Dans l'attente d'une révision de ce dossier, Maxime Carabin disposera d'un statut «*Review*», ce qui ne l'empêche pas de participer à des épreuves dans sa classe actuelle. Enfin, le Pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy) peut

accompagner les sportifs sous statut si ces derniers ressentent un besoin de soutien mental ou psychologique.

Du reste, j'espère que nous obtiendrons rapidement les décisions des instances internationales, car cette situation risque de discréditer l'ensemble du monde handisport au lendemain des Jeux paralympiques, dont la conclusion a été très positive. Je souhaite vraiment que ce secteur retrouve la sérénité.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, vos réponses sont parfaitement claires. Il est effectivement nécessaire de faire rapidement toute la lumière sur cette histoire afin d'éviter de jeter le discrédit sur le secteur du sport paralympique.

1.20 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan du règlement du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) relatif à l'accessibilité des programmes»

1.21 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Accessibilité des programmes – Bilan du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – En 2019, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a adopté un règlement afin d'accompagner les éditeurs dans l'accessibilité de leurs programmes. Ce règlement impose aux éditeurs de services audiovisuels des obligations progressives portant sur le sous-titrage adapté, l'interprétation en langue des signes et l'audiodescription. Il est accompagné d'une charte contenant des critères qualitatifs et un guide de bonnes pratiques est disponible pour les professionnels. Ceux-ci peuvent notamment y trouver des directives pour garantir une audiodescription qui respecte l'œuvre originale, mais qui soit également adaptée aux personnes en situation de déficience visuelle.

Le contrôle mené par le CSA montre une progression globale encourageante, notamment concernant le sous-titrage adapté et l'interprétation en langue des signes. Il existe cependant des disparités entre les médias. La Une, Tipik et AB3 dépassent leurs quotas. Les médias de proximité dépassent les 35 % requis, avec une moyenne de 55 %. En revanche, les chaînes privées linéaires n'y arrivent pas, tout comme les services non linéaires, à l'exception notable d'Auvio. Les coûts et le volume des programmes seraient des freins significatifs. Notez que les chaînes de RTL *Belgium* bénéficient d'un délai jusqu'en 2026 pour atteindre la moitié de leurs obligations, en raison de leur déclaration récente au CSA.

Concernant l'audiodescription, les résultats sont plus contrastés. Seuls les services de la RTBF respectent les obligations. Les médias de proximité dépassent les 15 % requis en heures de grande écoute. De leur côté, les éditeurs non linéaires

pointent des quotas trop importants au vu du grand nombre d'œuvres présentes dans leur catalogue et des coûts environ dix fois supérieurs à ceux du sous-titrage.

Le CSA envisage plusieurs pistes d'ajustement, notamment une réflexion sur les quotas applicables aux services non linéaires et la reconnaissance de l'interprétation en langue des signes comme complémentaire au sous-titrage. Il propose également d'élargir les types de contenus éligibles à l'audiodescription.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur le bilan dressé par le CSA? De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle les éditeurs pour atteindre leurs objectifs d'accessibilité? Je pense notamment au sous-titrage en direct, qui est un réel défi technique pour les éditeurs.

Comment expliquer les différences considérables entre les médias publics, privés, linéaires et non linéaires? Je constate que les médias publics respectent globalement les obligations, parfois au-delà des quotas. C'est en revanche plus compliqué pour les plateformes et certains médias privés. Par ailleurs, quelles synergies existent-elles entre les médias de proximité et la RTBF pour améliorer l'accessibilité de leurs programmes respectifs? Enfin, avez-vous eu des contacts avec le CSA concernant les différents ajustements envisagés?

Mme Sabine Roberty (PS). – L'accessibilité des programmes pour les personnes en situation de déficience sensorielle est fondamentale et le CSA a récemment publié son bilan pour l'exercice 2023 sur l'application du règlement à ce sujet. Le CSA dresse un bilan plutôt positif, en particulier en ce qui concerne le sous-titrage adapté et l'interprétation en langue des signes. Les chaînes comme La Une, Tipik, AB3 ou encore les médias de proximité dépassent nettement leurs quotas. Certains efforts significatifs sont également observés en matière d'audiodescription, bien que les résultats restent très inégaux selon les éditeurs.

Toutefois, le tableau est contrasté. Les chaînes privées à faible audience, ainsi que plusieurs services non linéaires, peinent à respecter leurs obligations, invoquant des freins financiers et techniques ou encore la nature même de leurs contenus. En parallèle, plusieurs défis persistent quant à la qualité des services: sous-titrage en direct perfectible, audiodescription encore lacunaire dans certains cas, ou encore des disparités dans l'affichage des interprètes en langue des signes.

Dans ses pistes de réflexion, le CSA envisage des ajustements du cadre réglementaire, notamment pour mieux tenir compte des réalités des services non linéaires et pour renforcer la reconnaissance de la langue des signes comme complément au sous-titrage.

Madame la Ministre, comment analysez-vous les résultats de ce bilan? Quels éléments ont-ils particulièrement retenu votre attention? Soutenez-vous l'idée d'adapter les obligations actuelles pour les services non linéaires, comme le propose le CSA? Si oui, selon quelles modalités? Une attention particulière doit-elle

être accordée à l'interprétation en langue des signes? Quelles mesures sont-elles envisagées pour améliorer la qualité du sous-titrage en direct?

Enfin, en ce qui concerne l'audiodescription, seuls les services de la RTBF respectent pleinement leurs obligations, malgré des contraintes techniques et financières. Dès lors, comment mieux accompagner les opérateurs du secteur pour qu'ils puissent proposer une offre suffisante et qualitative?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le bilan dressé par le CSA pour l'année 2023 témoigne d'une progression encourageante. Néanmoins, les disparités subsistent sur les chaînes privées à faible audience et sur certains services non linéaires. Les contraintes financières techniques et la nature même de leur contenu sont identifiées comme des difficultés. C'est pourquoi le CSA envisage une réflexion sur les quotas applicables aux services non linéaires, tout en restant attentif à l'évolution des pratiques et aux efforts fournis par les éditeurs.

S'agissant de l'audiodescription, je souligne à nouveau les résultats probants de la RTBF, mais aussi des médias de proximité qui respectent pleinement leurs obligations. L'établissement des mécanismes permettant et encadrant la mutualisation des investissements réalisés pourrait constituer une réflexion pertinente.

Enfin, l'amélioration de la qualité du sous-titrage en direct est un défi technique important. L'idée d'un décalage temporel de quelques secondes pourrait être une piste à explorer pour garantir une meilleure qualité, bien qu'elle suscite encore des discussions avec les éditeurs.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je préfère toujours voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide. Je me réjouis de cette progression positive et félicite tout particulièrement notre média de service public, la RTBF, mais aussi les télévisions locales. Pour ces médias, l'accessibilité des programmes a représenté un défi, surtout au vu de leurs conditions de travail. Je félicite l'ensemble des opérateurs qui respectent leurs obligations, y compris les opérateurs privés.

Vous l'avez rappelé: le respect du règlement du CSA s'avère quelque peu compliqué pour les petites chaînes linéaires ainsi que pour les services non linéaires. Le CSA me semble bien inspiré de réfléchir sur des ajustements. Enfin, je souligne l'importance, quel que soit le type de média – public, privé, linéaire, non linéaire –, d'essayer de travailler ensemble. Si certains services sont mutualisés au sein du paysage audiovisuel belge francophone, tous les médias en sortiront gagnants.

Mme Sabine Roberty (PS). – Ma réaction sera également positive. Je souligne l'excellent travail des médias du service public et des médias de proximité. Les résultats sont très engageants. Comme je l'ai dit à maintes reprises, rien n'est simple et les défis techniques sont énormes.

Je valide bien évidemment la proposition du CSA, que vous accueillez également très favorablement, Madame la Ministre. Vous pourriez développer cette idée et inciter les médias à mutualiser les bonnes pratiques. Les expériences positives sont bénéfiques à tous, même si le nerf de la guerre reste l'argent.

1.22 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Media Board européen»

M. Olivier Maroy (MR). – Ces vingt dernières années, le paysage numérique et audiovisuel s'est littéralement transformé. C'est une lapalissade de le dire, mais je le dis tout de même. Meta, Twitter et YouTube, pour ne citer qu'elles, se sont imposées sur le marché. Ces plateformes en ligne occupent une place essentielle dans notre quotidien, pour le meilleur et, parfois, pour le pire. En effet, elles participent à la liberté d'expression et au partage de l'information, mais également – malheureusement – au partage de la désinformation et de contenus parfois problématiques.

Si, jusqu'à présent, seule la directive relative à l'e-commerce encadrait les pratiques de ces plateformes, l'Union européenne a adopté le règlement 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (*Digital Services Act*, DSA). Applicable aux plateformes et aux moteurs de recherche, le DSA leur impose des obligations et des sanctions en cas de manquements. Pour faire simple, ce qui est interdit dans la vie réelle doit l'être également dans la vie virtuelle.

Dans la foulée, le règlement 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur et modifiant la directive 2010/13/UE (*European Media Freedom Act*, EMFA) a créé le *Media Board*. Au sein de l'Union européenne, cet organe consultatif indépendant est composé des autorités et organismes nationaux de régulation du secteur des médias et de l'audiovisuel. Il remplace le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (*European Regulators Group for Audiovisual Media Services*, ERGA), créé en 2014.

Le *Media Board* a un champ d'action étendu par rapport à son prédécesseur. En plus des services audiovisuels, son mandat s'étend à des questions transversales plus larges ainsi qu'aux plateformes en ligne. Les intérêts de notre Fédération y sont représentés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). La rencontre annuelle du *Media Board* européen s'est tenue le 11 avril à Bruxelles. Durant la plénière, le CSA a été élu par les membres pour présider le premier groupe d'action. Il aura notamment pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation de la directive relative aux services de médias audiovisuels (SMA) et aux plateformes de partage de vidéos, ainsi que des projets relatifs à la protection des mineurs et aux créateurs de contenu.

Madame la Ministre, comment s'articulent les liens entre notre Fédération et le *Media Board*? Existe-t-il un mécanisme de suivi des travaux du *Board* avec notre Fédération? Celle-ci est-elle impliquée dans des projets ou initiatives coordonnés par le *Board*? De quelle manière nos acteurs médiatiques sont-ils informés des travaux du *Board*? Parmi les missions du *Board*, il y a notamment l'application de l'EMFA. Pouvez-vous nous en dire davantage sur sa mise en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, cette nouvelle structure européenne réunit désormais des régulateurs européens avec des missions renforcées par la mise en application imminente de l'EMFA. Ce texte européen sera prochainement transposé dans notre législation par une modification du décret du 15 février 2024 modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos et mettant partiellement en œuvre le règlement sur les services numériques (nouveau décret «SMA»). Il sera examiné sous peu en première lecture par le gouvernement.

À la suite de la première réunion à Bruxelles, le 11 avril dernier, le *Media Board* est désormais pleinement opérationnel et a adapté sa stratégie et son règlement intérieur. Durant ladite séance plénière, le CSA a été élu par les membres pour présider le premier groupe d'action du *Board*. Le groupe aura notamment pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation de la directive sur les SMA et sur les plateformes de partage de vidéos, du socle législatif européen pour tous les régulateurs nationaux et des projets concernant la protection des mineurs.

Le comité regroupera les autorités de régulation indépendantes. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a donc plus de lien direct avec le *Media Board*. Lorsque cela sera nécessaire, le CSA tiendra l'administration informée des avancées des travaux au sein du comité. Enfin, les travaux du *Media Board* seront rendus publics sur le site de la Commission européenne dédié à cet effet.

M. Olivier Maroy (MR). – Tout d'abord, je prends bonne note du fait que le nouveau décret «SMA» va être modifié de manière à transposer l'EMFA et que la première lecture sera effectuée prochainement par le gouvernement.

Ensuite, Madame la Ministre, j'insiste sur la nécessité que vous-même, votre cabinet, votre administration soyez tenus informés par le CSA des travaux de cet organe réunissant les différents acteurs européens.

Nous avons toujours intérêt à nous inspirer des bonnes pratiques de nos voisins et d'en discuter avec eux. Je vous incite à vous tenir au courant de l'évolution des travaux, mais je suis sûr que vous le faites déjà.

1.23 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Rapport de Reporters sans frontières sur la liberté de la presse»

1.24 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Analyse sur l'état de la liberté de la presse en Belgique – classement 2025 de Reporters sans frontières»

1.25 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Classement de la liberté de la presse»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je débiterai mon intervention en citant l'une des principales conclusions de Reporters sans frontières (RSF) dans son dernier rapport sur la liberté de la presse: «Sans indépendance économique, pas de presse libre.»

Or, en 2025, l'indicateur économique est le principal facteur de dégradation de la situation à l'échelle internationale. L'ONG s'est attardée sur les difficultés économiques rencontrées par les acteurs médiatiques et constate que de plus en plus de médias sont contraints de cesser leurs activités faute de moyens suffisants. Il y a ici un véritable risque, bien connu, de concentration des médias et de voir émerger un paysage composé d'un faible nombre de médias détenus par une poignée d'acteurs.

Reporters sans frontières pointe notamment du doigt les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), qui captent aujourd'hui la majeure partie des revenus publicitaires. De plus, l'ONG affirme que ces plateformes «participent aussi à la prolifération de contenus manipulés ou trompeurs, amplifiant les phénomènes de désinformation.» Sans surprise, l'ONG s'inquiète également du tournant autoritaire pris par les États-Unis dirigés par Donald Trump, qui s'incarne aussi par des attaques ciblées envers une partie des médias.

La Belgique a perdu deux places dans ce classement de la liberté de la presse et se situe désormais à la 18^e position. Il me semble qu'il n'y a pas de quoi être fier. Je cite un passage du rapport qui concerne la Belgique: «En dépit d'un degré de confiance relativement élevé envers la presse, les journalistes belges subissent parfois des agressions et des intimidations lors de la couverture des manifestations. Les menaces en ligne sont fréquentes et ciblent surtout les femmes. Si le secteur des médias est protégé par un cadre législatif efficace, les tentatives de censure préalable sont des incidents préoccupants.»

Ces derniers mois, nous avons pu observer plusieurs cas de procédures-bâillons. Cela doit nous alerter. N'oublions pas que rien n'est acquis.

Par ailleurs, plusieurs sources ont récemment souligné les appels incessants du président du MR aux journalistes pour leur communiquer son mécontentement sur tel ou tel article à son sujet. Ces pratiques d'intimidation sont inquiétantes et poussent les journalistes à pratiquer l'autocensure. Un journaliste précise: «C'est très impressionnant. Il a les numéros de tout le monde. Quand il t'a appelé une,

deux, trois fois... Au bout d'un moment, tu prépares ton article de manière à ce que, quand il le lise, il n'ait pas besoin d'appeler. Même si ce que tu écris est correct, que tu es sérieux dans ton travail, une forme d'autocensure s'installe.»

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du rapport de Reporters sans frontières? Si oui, comment l'analysez-vous? Quelles actions sont-elles entreprises aujourd'hui en vue de garantir et de protéger la liberté de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles? Adoptez-vous une stratégie spécifique à ce sujet pour la présente législature? Comment luttez-vous contre le phénomène de concentration des médias?

La ministre-présidente a indiqué qu'il était prévu de réaliser 1,2 million d'euros d'économie dans vos domaines de compétences. À cela s'ajoute également de nouvelles dépenses de 1,2 million d'euros. Une partie de ces moyens concerne-t-elle un soutien spécifique à la liberté de la presse?

Mme Sabine Roberty (PS). – Pour la première fois dans l'histoire de son classement mondial de la liberté de la presse, Reporters sans frontières (RSF) rapporte que les conditions d'exercice du journalisme sont mauvaises dans la moitié des pays du monde. En outre, moins de 1 % de la population mondiale vit dans un pays où la liberté de la presse est pleinement garantie. Sans indépendance économique, il ne peut y avoir de presse libre. Or, en 2025, l'indicateur économique est le principal facteur de la dégradation de la situation à l'échelle internationale.

Cette année, la Belgique recule de deux places et se positionne désormais au 18^e rang mondial, s'éloignant des standards européens en matière de liberté de la presse. Ce recul alarmant s'explique notamment par une dégradation des indicateurs politiques, économiques et sociaux qui influencent la liberté des médias. Les alertes lancées par l'Association des journalistes professionnels (AJP) doivent nous interpeller. Les procédures-bâillons à l'encontre de médias comme la RTBF, «*Le Soir*» ou le magazine «*Wilfried*» témoignent d'une volonté croissante de contraindre la presse, parfois au mépris des principes démocratiques fondamentaux. À cela s'ajoute une concentration inquiétante du paysage médiatique belge, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, encore récemment. Par ailleurs, la forte ponction des investissements publicitaires par les GAFAM accentue la fragilité financière des médias locaux, incapables de rivaliser sur le plan numérique.

Enfin, certaines décisions du gouvernement, comme la diminution de moitié du nombre de médias de proximité ou la réduction de la dotation de la RTBF, interrogent sur sa volonté réelle de soutenir un écosystème médiatique pluraliste et indépendant.

Madame la Ministre, comment accueillez-vous les résultats de ce classement 2025? Comment entendez-vous réagir face à la multiplication des procédures-bâillons visant les journalistes et médias? Quelles actions concrètes envisagez-vous pour enrayer la concentration excessive des médias en Fédération

Wallonie-Bruxelles, notamment à travers des mécanismes de soutien favorisant l'émergence de nouveaux acteurs?

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – «La liberté commence où l'ignorance finit», disait Victor Hugo. Pourtant, de nos jours, c'est paradoxalement l'ignorance qui prospère là où la liberté de la presse est atrophiée. Et c'est là toute l'aporie de notre époque: l'information n'a jamais été aussi abondante et, pourtant, le brouillard n'a jamais été aussi dense. Ce n'est plus tant la censure qui menace la démocratie, mais son érosion silencieuse, celle qui se glisse dans les logiques de marché, qui affaiblit le pluralisme, qui précarise les mots.

Dans son dernier rapport, Reporters sans frontières tire la sonnette d'alarme. Pour la première fois depuis la création du classement mondial de la liberté de la presse, le monde bascule dans la zone rouge. L'indicateur dominant de cette régression n'est plus la censure brutale, mais la dégradation économique. Le journalisme ne meurt pas tant sous les coups de matraque, mais souvent dans le silence des fermetures de rédaction, des contrats précaires et des régies publicitaires externalisées.

Plus de 400 millions de citoyens dans le monde sont aujourd'hui privés d'un accès fiable à l'information. Cet ébranlement frappe même les plus anciennes démocraties: les États-Unis s'enlisent dans un marasme atterrant, l'Italie recule et la France fléchit. Quant à la Belgique, elle perd deux places dans le classement mondial. Une érosion discrète, presque imperceptible; c'est peut-être cela le plus inquiétant.

Chez nous, les signaux faibles sont désormais devenus évidents: concentration des médias, domination hégémonique de quelques plateformes sur le marché publicitaire, difficultés croissantes pour les médias locaux – vous êtes active sur le sujet, Madame la Ministre –, précarité chronique dans la presse indépendante, précarité des indépendants et des pigistes, procédures-bâillons, etc. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) l'a dit sans détour: nous atteignons un seuil critique pour le pluralisme.

Pourtant, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas sans ambition. Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a fixé un cap clair: un changement de paradigme, un soutien pérenne au journalisme de qualité, un modèle économique renouvelé pour les médias d'intérêt général et une régulation active face aux dérives des plateformes.

Dès lors, quels actes concrets, depuis le début de la mandature, ont-ils été posés pour ancrer ce changement de paradigme promis? Nous connaissons votre infatigable dynamisme et votre volonté de transformation. C'est pourquoi je vous propose de détailler les outils structurels que vous mettez aujourd'hui en œuvre pour garantir un écosystème médiatique viable, pluraliste et indépendant, sur le long terme.

Quelles mesures ont-elles été prises ou sont-elles envisagées pour protéger nos journalistes des pressions économiques, des procédures-bâillons et des logiques de concentration asphyxiantes? Quelle stratégie implémentez-vous pour que la Belgique redevienne, dans ce domaine également, une nation exemplaire?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le paysage médiatique est en pleine mutation. C'est le cas non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi chez nous, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le rapport de Reporters sans frontières illustre bien les difficultés rencontrées par les médias: difficulté à trouver un équilibre financier, concurrence des GAFAM, etc.

Pour garantir la liberté de la presse, qui est l'un des piliers de la démocratie, des leviers existent, notamment à l'échelle européenne. Une directive européenne a été votée en 2024 et plusieurs recommandations émanent de la Commission européenne notamment. Celles-ci devront être transposées dans le droit belge le 7 mai 2026 au plus tard. Il s'agit là d'une compétence fédérale. Selon les informations en ma possession, le processus de transposition est en cours.

Concernant le pluralisme, le paysage médiatique en Fédération Wallonie-Bruxelles est particulièrement riche. Il dispose de médias de qualité et de nombreux titres, même s'il est vrai que les titres de presse écrite sont aujourd'hui détenus principalement par deux grands groupes. Cependant, selon le CSA, cette forte concentration s'explique facilement par la petite taille du marché qui la rend presque inévitable.

L'Europe a également pris certaines dispositions, à l'instar de l'*European Media Freedom Act* (EMFA), qui sera très prochainement transposé en Fédération Wallonie-Bruxelles à travers une modification du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA»). Les risques liés à une concentration des médias figurent d'ailleurs au cœur de ce texte.

Enfin, malgré le contexte budgétaire compliqué et les efforts à réaliser, le gouvernement souhaite non seulement poursuivre ses mesures d'aide à la presse quotidienne ou indépendante, mais aussi renforcer les médias publics, dont la RTBF, dans leurs missions d'information.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Le paysage et la concentration des médias sont bien connus et elle risque de s'accroître. Madame la Ministre, j'entends que vous souhaitez poursuivre le soutien à la presse en général, y compris à la presse publique. Aujourd'hui, la Belgique est descendue à la 18^e place du classement de liberté de la presse de Reporters sans frontières. Vous n'avez cité aucune mesure spécifique face à cette situation.

Vous n'avez rien dit non plus concernant les agissements de votre président de parti. Pourtant, il n'est pas normal que ce dernier appelle directement des

journalistes pour les harceler. Cela risque de créer un climat de pression et d'auto-censure. C'est une atteinte à l'indépendance de la presse, alors que vous affirmez vouloir la préserver.

Vous n'avez pas répondu à mes questions concernant le budget et les économies et dépenses nouvelles. Je souhaitais savoir si certaines d'entre elles concernaient la presse.

Je suis globalement déçue de votre réponse et je prends acte du fait que vous n'œuvrez pas pour soutenir la liberté de la presse.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse.

En ce qui concerne les procédures-bâillons, il est plus que nécessaire de travailler sur cette problématique, car il n'est pas concevable que l'on puisse faire taire les journalistes ou les intimider. Cela nuirait à la liberté de la presse, l'un des piliers de notre démocratie. Tout le monde a une responsabilité dans le domaine. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de leviers pour agir. Si elle n'est pas le seul maître à bord, elle est loin d'être impuissante.

Le nerf de la guerre reste l'argent et des outils existent. Il est notamment possible de soutenir l'indépendance éditoriale grâce à des financements. En effet, rien ne se règle à l'aide d'une baguette magique; il faut de l'argent avant tout. Il importe aussi de soutenir les journalistes qui subissent des pressions en leur apportant une aide juridique ou en aidant et en travaillant avec l'AJP. Il faut également encourager la transparence des propriétaires des médias. Vous le voyez, ce ne sont pas les leviers qui manquent.

Si le paysage médiatique francophone est pluraliste, la concentration des médias et le manque de transparence restent des points d'attention, qui expliquent notre place dans le classement de la liberté de la presse. Vous avez parlé du soutien à la RTBF, le média de service public. Ce soutien est également impératif. Je suis ce dossier depuis longtemps et je continuerai à le faire, en espérant que notre pays remontera dans ce classement.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie de veiller à l'application des mesures fortes décidées au niveau européen. J'espère que vous veillerez à utiliser les leviers dont vous disposez. La Fédération Wallonie-Bruxelles a des médias de qualité et il est important de garantir leur liberté. Vous avez aussi parlé de la poursuite des mesures d'aide à la presse indépendante et je vous encourage à suivre cette voie.

1.26 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Plan social à la RTBF et évolution de ses missions»

Mme Sabine Roberty (PS). – Le conseil d'administration de la RTBF a adopté le 18 avril dernier le plan social découlant du gel de sa dotation jusqu'en 2029. La

réduction budgétaire est significative: la baisse serait de près de 10 % de son budget à l'horizon 2028, pour un total de 132 millions d'euros. Les conséquences vont se faire ressentir au niveau de la programmation, avec notamment moins de moyens pour des événements sportifs fédérateurs ou pour des programmes de divertissement qui génèrent des recettes publicitaires.

L'emploi va également trinquer à cause des choix gouvernementaux, puisque la RTBF a proposé le non-remplacement de près de 160 équivalents temps plein (ETP) d'ici 2028. Cela représente une diminution de 10 % du nombre de travailleurs dans l'entreprise. Certes, il ne s'agit pas de licenciements secs, mais quand même d'un plan social qui est le reflet d'un désinvestissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À cela s'ajoute une série d'incertitudes pour les médias.

Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 23 avril dernier, vous avez laissé plusieurs questions de ma collègue Christie Morreale sans réponse; je me permets donc de vous réinterroger sur le dossier. Parmi les départs naturels escomptés, combien de départs à la retraite sont-ils prévus? Les mesures du gouvernement Arizona permettront-elles bien à ces employés de partir à la date prévue, dans de bonnes conditions et sans perte de droits? En effet, les décisions prises par le gouvernement fédéral ont une incidence sur notre Fédération.

La RTBF a besoin d'un cadre budgétaire et juridique stable et connu pour pouvoir se projeter dans son redéploiement. Si de nouvelles mesures d'économie étaient décidées par le gouvernement pour la RTBF ou si l'inflation était plus élevée que prévu, il serait, cette fois, inévitable de licencier du personnel. Pouvez-vous garantir que la RTBF serait alors immunisée de tout nouvel effort et que sa dotation serait revue à la hausse en cas d'inflation dépassant les prévisions de votre trajectoire?

Vous parlez d'un recentrage des missions de la RTBF sur des missions de service public. Que cela signifie-t-il concrètement? Où en est désormais le chantier, qui se traduira dans un futur avenant au contrat de gestion? Pouvez-vous donner un calendrier à ce sujet?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les éléments présentés par la RTBF dans son plan d'économies adopté par le conseil d'administration le mois dernier ne permettent pas, pour l'instant, de répondre précisément aux questions liées à l'emploi. Toutefois, selon les informations fournies par la RTBF, le nombre de personnes susceptibles de partir à la retraite anticipée est estimé à 150. La RTBF prévoit de négocier avec les syndicats un plan de départs naturels accompagnés d'incitants de départs volontaires.

À ce stade, il n'est pas possible de préciser les effets des mesures envisagées par le gouvernement fédéral, celles-ci ne faisant pas encore l'objet de textes. Nous sommes cependant loin du bain de sang social prédit à l'époque par certains. Il

est néanmoins prématuré d'envisager les éventuels efforts à fournir lors des prochains exercices budgétaires, même s'ils ne sont pas à exclure.

Les discussions concernant l'avenant au contrat de gestion destiné à recentrer la RTBF sur certaines de ses missions sont toujours en cours. L'objectif est d'aboutir à un accord pour le mois de juillet prochain afin que les changements puissent entrer en vigueur dès le mois de septembre 2025.

Comme expliqué précédemment, je souhaite que la RTBF recentre ses missions sur l'information, la culture et l'éducation permanente. Les efforts à réaliser devraient donc l'être dans d'autres domaines, mais la RTBF disposant d'une liberté éditoriale, il lui appartient d'opérer ses choix en toute indépendance.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je suppose que nous disposons chacune du bon nombre d'ETP concernés. S'il n'est pas encore possible de prévoir l'incidence des mesures qui seront prises par le gouvernement fédéral étant donné qu'aucun texte n'a encore été voté, celles-ci auront certainement des répercussions. Par ailleurs, vous ne m'avez pas répondu au sujet de la dispense de la RTBF de tout nouvel effort, dans le cas où l'inflation dépasserait les prévisions de la trajectoire budgétaire; je vous réinterrogerai donc sur ce point.

Définancer un service public a des conséquences sur le pluralisme de l'information. Cela va également appauvrir le débat public, la diversité des points de vue et les voix critiques. Vous souhaitez que la RTBF se recentre sur les missions de service public comme la culture et l'éducation permanente. Or, ces matières sont considérées comme non rentables. Il faudra donc aussi générer des revenus publicitaires. Recentrer les missions de la RTBF aura des donc des conséquences non négligeables sur les rentrées publicitaires de notre service public.

1.27 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Mobilisation générale face aux GAFAM»

Mme Sabine Roberty (PS). – Et si, plutôt que d'opposer nos acteurs nationaux privés et publics dans le champ des médias, nous essayions de créer les conditions d'une union sacrée pour faire face à la concurrence des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft)? Ce point de vue, régulièrement exprimé, par plusieurs experts et interlocuteurs du secteur, a également été développé par l'administrateur général de la RTBF dans une récente interview à «L'Écho». Les chiffres plaident en effet pour cette approche: 430 millions d'euros d'investissements publicitaires sont encore partis de la Belgique vers les GAFAM en 2024. Un montant impressionnant et en constante augmentation, qui a pour conséquence une réduction de la taille du gâteau publicitaire pour nos acteurs nationaux, alors qu'ils sont par ailleurs soumis à plus de contraintes et régulations.

Plusieurs pistes sont mises sur la table pour renforcer aux niveaux belge et européen un modèle fondé sur la diversité culturelle et le pluralisme: l'établissement d'une filière entre créateurs de contenus, producteurs et éditeurs, le renforcement

de la liberté éditoriale des médias ou encore l'imposition aux fabricants de télévisions connectées d'installer des applications des médias locaux.

Madame la Ministre, partagez-vous ce constat d'une nécessaire union sacrée des acteurs nationaux, voire européens, pour mieux résister à la concurrence des GAFAM? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour développer des projets fédérateurs en ce sens au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comptez-vous parler prioritairement de ces enjeux au niveau européen, où de nombreux leviers peuvent être mobilisés et où des décisions cruciales pour l'avenir de nos médias sont prises? Certaines des pistes précitées pourraient-elles être concrétisées soit par la Fédération Wallonie-Bruxelles soit par l'Union européenne?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Il est clair que la concurrence des GAFAM est aujourd'hui pour les médias francophones un important défi à relever. Comme le préconise la Déclaration de politique communautaire (DPC), et comme je n'ai de cesse de le répéter aux acteurs concernés depuis ma prise de fonction, il est absolument essentiel de s'allier et de nouer des collaborations. À titre d'exemple, j'ai notamment pris l'initiative de réunir autour d'une même table la RTBF, RTL, Rossel, IPM et les médias de proximité, dans le cadre de la réforme que nous préparons actuellement. Car si certaines collaborations existent, il est pour moi indispensable d'aller encore plus loin. Mais ce n'est pas le seul sujet. Je souhaite que les synergies entre les médias publics et privés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles se décuplent.

Typiquement, en matière d'offre de contenus, comment espérer concurrencer les grandes plateformes telles que Netflix ou Amazon quand chaque acteur médiatique francophone développe sa plateforme de son côté? Je souhaite qu'une plateforme commune intrafrancophone soit créée et – pourquoi pas – en collaboration avec des acteurs du Nord du pays. Le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est petit et c'est évidemment à l'échelle européenne que des leviers doivent être activés pour réguler au mieux le marché et assurer la pérennité des médias francophones, voire belges.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous sens plutôt optimiste à l'idée d'essayer de relever ce défi colossal. Il est essentiel de s'allier, de se parler, d'établir les plus belles collaborations possibles et d'aller le plus loin possible. Vous avez la chance de rencontrer l'ensemble des membres du secteur et de voir s'il est possible ou pas de mutualiser leurs forces pour essayer de développer cette union sacrée, ce qui n'est pas chose aisée. Le minimum que nous puissions faire, c'est de mettre tout le monde autour de la table et essayer de voir ce qu'il est possible de faire ensemble.

1.28 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Phénomène "Skinny Tok"»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le phénomène «*Skinny Tok*», largement partagé sur TikTok, met en évidence des comportements alimentaires extrêmes qui mettent en danger la santé des jeunes utilisateurs. Ce phénomène inquiète tant les professionnels de la santé que les autorités politiques, à juste titre. À l’instar de votre homologue fédérale, la ministre Vanessa Matz, qui a récemment saisi la Commission européenne, plusieurs voix s’élèvent face à cette nouvelle incarnation du culte de la minceur, qui circule massivement sur les réseaux sociaux.

Si des campagnes de sensibilisation sont parfois menées, elles peinent à freiner l’effet d’amplification des plateformes comme TikTok, où les jeunes sont particulièrement exposés à des messages qui brouillent leurs repères, fragilisent leur estime de soi et peuvent favoriser des troubles du comportement alimentaire.

Vous êtes compétente pour les médias et l’éducation aux médias, et dans ce contexte, vous avez un rôle clé à jouer. À ce sujet, quelles actions concrètes envisagez-vous de développer pour renforcer les outils de prévention et de sensibilisation, notamment relatifs à la santé et à la santé mentale, destinés aux jeunes?

Entendez-vous, de la même manière que les ministres belge et française chargées du numérique, interpellier officiellement les plateformes comme TikTok afin d’exiger davantage de transparence sur leurs algorithmes et une meilleure modération des contenus à risque pour les jeunes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, ce phénomène met en lumière les risques liés aux idéaux de beauté extrêmes, véhiculés sur les réseaux sociaux, fragilisant l’estime de soi des jeunes et pouvant favoriser des troubles alimentaires. Bien que limitée, il existe une marge de manœuvre dans le domaine de l’éducation aux médias. En effet, des actions généralistes visant au développement de l’esprit critique sont déjà menées dans les écoles pour sensibiliser les jeunes aux enjeux médiatiques et aux dangers des réseaux sociaux.

Parallèlement, les services de promotion de la santé à l’école (PSE) organisent plusieurs ateliers dans les écoles sur les comportements alimentaires et développent des outils pédagogiques permettant aux professionnels d’aborder des sujets tels que la discrimination corporelle.

La régulation de la plateforme TikTok, et plus largement la protection des mineurs, relèvent principalement de la compétence des autorités européennes et fédérales. Cela dit, vous connaissez toute ma détermination afin de mettre en œuvre des mesures de protection des mineurs avec, le cas échéant, l’instauration de dispositifs d’interdiction. Je l’ai indiqué et je l’assume: nous devons soutenir les initiatives européennes qui visent une interdiction des réseaux sociaux aux mineurs

de moins de quinze ans. Ma volonté n'est pas d'interdire pour punir, mais d'interdire pour protéger la santé mentale et physique de nos enfants.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, j'entends bien votre détermination. J'ai aussi pu lire vos propos dans la presse et sur les réseaux sociaux, dans l'objectif de soutenir les initiatives qui émergent autour de nous et qui prônent l'interdiction. Vous avez cité des actions relatives à la PSE dans les écoles; j'ai cité Yves Coppieters, ministre de la Santé chargé de la prévention. Nous n'avons pas toutes les compétences, mais vous êtes déterminée.

Il ne s'agit pas uniquement d'interdire pour interdire; les jeunes trouveront toujours une porte par laquelle s'engouffrer. Parmi les leviers d'action à votre disposition, vous en avez dans le domaine de l'éducation aux médias. Pour éviter que les jeunes contournent les interdictions, il est essentiel de travailler à l'éducation aux médias et co-construire des outils avec les jeunes pour collecter leurs idées. Aujourd'hui, ils ne font pas nécessairement la distinction entre des influenceurs, des publicités et des messages de prévention, ce qui complique notre tâche. Ces jeunes devraient aussi être formés à adopter un esprit critique lorsqu'ils lisent. Il est possible d'interdire, mais l'interdiction risque d'être contrecarrée; cela se joue effectivement à un autre niveau.

Dès lors, je vous invite vraiment à investir dans la politique d'éducation aux médias, c'est l'avenir. Il existe des associations de terrain qui font tout leur possible, mais le nerf de la guerre, c'est l'argent.

1.29 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Pressions d'un président de parti sur des journalistes»

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, imaginez qu'un président de parti appelle régulièrement des journalistes dont le travail ne lui plaît pas pour les invectiver et leur mettre la pression. J'ignore comment vous qualifieriez de tels agissements, mais à mon sens, il s'agirait clairement d'une atteinte à la liberté de la presse. Or, c'est bien la situation décrite dans un article du journal *«Moustique»* au sujet du président de votre parti, M. Bouchez. L'article cite des sources anonymes qui affirment qu'à force de recevoir des coups de fil «au bord du harcèlement», une forme d'autocensure s'installe chez les journalistes concernés afin de ne plus devoir subir ces appels.

En tant que ministre des Médias, vous avez la mission de garantir la liberté de la presse et de protéger les journalistes des pressions, y compris celles émanant de votre propre parti. Il est d'ailleurs intéressant que ma question intervienne après celles sur le classement de la Belgique vis-à-vis de la liberté de la presse, notre pays ayant perdu deux places pour se retrouver en 18^e position, notamment parce que les journalistes subissent des intimidations.

Les comportements décrits dans cet article vous semblent-ils assimilables à des atteintes à la liberté de la presse? L'Association des journalistes professionnels

(AJP) a-t-elle reçu un ou plusieurs signalements relatifs à cette situation? Quelles mesures pouvez-vous prendre pour protéger les journalistes de telles pressions?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je prends acte des préoccupations qui font suite à l'article de «*Moustique*» au sujet des propos tenus par le président du Mouvement réformateur. Il est primordial de rappeler que la liberté de la presse constitue un pilier de notre démocratie. En tant que ministre des Médias, j'ai la responsabilité d'en assurer la protection contre toute forme d'intimidation ou de pression.

Toutefois, je n'ai reçu aucune information officielle à ce sujet de la part de l'AJP ni d'aucune autre instance compétente pour de telles allégations. Bien entendu, je serai toujours attentive à la préservation de la liberté d'expression, tant pour les journalistes que pour les responsables politiques.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, vous n'avez peut-être reçu aucun signalement direct, mais un article a quand même bien été publié. Je tâcherai de me renseigner davantage, mais plusieurs journalistes ont tout de même déjà témoigné des pressions qu'exerce le président de votre parti.

Certes, vous avez raison de rappeler que c'est à vous qu'il appartient de protéger la liberté de la presse, mais ce que fait M. Bouchez est inacceptable. Il s'agit véritablement d'attaques directes envers la liberté de la presse qui, à mon sens, pourraient même faire l'objet de poursuites judiciaires. Il doit impérativement être rappelé à l'ordre et cesser ce comportement totalement inadmissible en démocratie.

1.30 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Limite d'âge sur les réseaux sociaux»

Mme Sabine Roberty (PS). – Ces dernières semaines, l'actualité internationale a mis en lumière des initiatives politiques audacieuses concernant la régulation de l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs. En Nouvelle-Zélande, le Premier ministre Christopher Luxon a présenté une proposition de loi visant à interdire l'accès aux plateformes sociales aux jeunes de moins de seize ans. Cette proposition s'inspire de la législation australienne adoptée récemment, qui impose également une telle restriction, et ce, avec des sanctions financières sévères pour les plateformes qui ne respecteraient pas ces obligations.

En France, partant du principe que les parents ne sont pas seuls responsables du respect des limites dans ce domaine, la ministre compétente a réuni l'ensemble des acteurs concernés – fabricants de téléphones, plateformes de réseaux sociaux, opérateurs télécoms – pour discuter des modalités portant sur la vérification de l'âge minimum pour l'utilisation des réseaux sociaux. Une réflexion est par ailleurs en cours pour faire passer cet âge minimum de treize à quinze ans.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, vous avez récemment évoqué dans la presse la possibilité d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes de moins de quinze ans, tout en reconnaissant qu'une telle mesure était porteuse de nombreux défis. Ces déclarations constituent une prise de position forte. Elles nécessitent des précisions quant au contenu des pistes envisagées, leur faisabilité juridique et technique, et les étapes à venir.

Dès lors, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles évalue-t-elle aujourd'hui les risques liés à l'usage des réseaux sociaux chez les jeunes de moins de seize ans? Disposons-nous d'études qui démontrent que c'est vis-à-vis de cette tranche d'âge spécifique qu'une interdiction serait la plus nécessaire? Dispose-t-on de données récentes sur le temps d'utilisation, les types de contenus consultés par les jeunes et les effets des réseaux sur leur santé mentale et sociale? Ces éléments ont-ils inspiré votre prise de position publique?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle décidé d'un âge minimum pour utiliser les réseaux sociaux? Comment est-elle perçue dans la concertation intrabelge et au niveau européen? Enfin, envisagez-vous de collaborer ou d'organiser une concertation avec les plateformes numériques, les opérateurs télécoms et les fabricants de téléphones, afin qu'ils prennent leur part de responsabilité dans le contrôle du respect de l'âge minimum pour l'utilisation des réseaux sociaux?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La limitation de l'accès des mineurs aux réseaux sociaux est cruciale pour leur protection. Soutenue par l'Espagne et la Grèce, une initiative française vise à instaurer une «majorité numérique» et à interdire ainsi l'accès aux réseaux sociaux aux enfants de moins de 15 ans. C'est une démarche courageuse et efficace à laquelle je me rallie pleinement.

Les réseaux sociaux sont une menace pour nos jeunes, en termes tant de désinformation que de cyberharcèlement. Dans ce cadre, l'éducation aux médias (EAM) reste une priorité pour notre gouvernement. Cependant, il ne suffit pas d'éduquer les jeunes, nous devons aussi les protéger par la législation. Comme je l'ai indiqué, cette compétence relève des niveaux fédéral et européen. Toutefois, en tant que ministre des Médias, je suis fermement déterminée à sensibiliser mes collègues des gouvernements fédéral, flamand et bruxellois sur cette question. Nous devons soutenir l'initiative de la France et nous diriger vers une interdiction des réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans.

Bien entendu, je n'ai pas la volonté d'interdire pour punir, mais d'interdire pour protéger la santé mentale et physique de nos enfants. À ce titre, une rencontre avec la ministre fédérale Vanessa Matz est d'ores et déjà prévue afin d'aborder plus en profondeur cette matière. Je proposerai également une réunion entre les cabinets concernés. Enfin, mon cabinet est en contact avec celui de la ministre française Clara Chappaz, pour organiser un échange dans un futur proche. Soyez

assurée que je porterai ce dossier avec conviction afin qu'une régulation cohérente soit mise en œuvre.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, la problématique est complexe et l'on ne peut pas en faire assumer toute la responsabilité aux parents. Vous êtes également mère et vous n'êtes pas sans savoir que les parents sont parfois démunis face à la puissance des algorithmes, à la toxicité de certains contenus et à la pression sociale que nos jeunes subissent.

Je veux évoquer une initiative intéressante menée par l'Union européenne. La Commission européenne a récemment publié un projet de lignes directrices visant, dans le cadre de la loi sur les services numériques (*Digital Services Act*, DGA), à encadrer la protection des mineurs en ligne. Ces lignes directrices sont actuellement soumises à consultation publique et, jusqu'au 10 juin, chacun peut ainsi donner son avis sur ces dernières. Je vous invite, ainsi que mes collègues de commission, à faire part de votre ressenti à ce sujet sur la plateforme *ad hoc*. Il s'agit en effet de fixer des exigences concrètes eu égard à la confidentialité, à la sécurité et à la vérification d'âge. Nous avons une occasion de nous faire entendre.

La Commission européenne travaille également sur une application transitoire en attendant l'opérationnalisation du portefeuille d'identité numérique. J'entends que vous allez vous concerter avec la ministre française compétente, ainsi qu'avec la ministre Vanessa Matz. Gardez donc en tête que des initiatives existent et que l'Europe y travaille déjà. Je vous sais très investie dans ce domaine et je voudrais que vous meniez la danse en Belgique, afin que l'on soit aussi à la manœuvre. Par ailleurs, n'oubliez pas d'investir dans l'EAM afin de la renforcer, car on ne peut pas protéger sans éduquer. J'ai pris connaissance d'un chiffre édifiant: 8 % des élèves de troisième et de quatrième années primaires se sont déjà moqué de quelqu'un en ligne. Dans cette même tranche d'âge, 15 % des jeunes avouent avoir déjà subi du cyber-harcèlement. Nous devons prendre les choses en mains et nous vous soutiendrons dans ce processus.

1.31 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Les médias français attaquent Meta en justice»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Un vent de fronde souffle sur la presse française: deux cents médias, publics et privés, viennent d'attaquer Meta en justice. Ils dénoncent une captation massive et illégale de données personnelles à des fins publicitaires, au mépris du règlement général sur la protection des données (RGPD). Derrière cette affaire, c'est toute une économie de l'information qui vacille: celle des éditeurs de presse, dépossédés d'une part croissante des revenus numériques, au profit des plateformes.

Meta, avec Google, captent aujourd'hui près de 75 % du marché publicitaire numérique et 90 % de sa croissance. Pour rappel, la publicité constitue 98 % du chiffre d'affaires mondial de la multinationale. Dans cette logique

d'accumulation presque hégémonique, la presse joue de plus en plus le rôle du figurant non rémunéré dans une pièce qu'elle n'a pas écrite. Le paradoxe est cruel: plus les médias produisent du contenu crédible, plus ils nourrissent gratuitement l'appétit insatiable des plateformes.

Or, cette action collective française constitue une première historique. Fait notable: elle comprend des médias publics. France Télévisions et Radio France font en effet partie du cortège. Pourquoi nos propres acteurs publics, RTBF en tête, ne pourraient-ils pas suivre ou lancer un mouvement similaire? Madame la Ministre, je vous pose la question peut-être de façon candide, mais non moins sérieuse: un recours comparable pourrait-il être envisagé chez nous? Quelles en seraient les modalités? Les médias présents en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient publics ou privés, disposent-ils d'une possibilité similaire pour répondre collectivement à cette distorsion du marché?

Puisque la Commission européenne a déjà infligé des amendes substantielles à Meta pour d'autres abus dont la pratique du «Consentir ou payer», je souhaiterais connaître votre lecture de ce front juridique européen. Dans quelle mesure cette action collective peut-elle créer un précédent applicable chez nous? Quels enseignements peut-on en tirer pour nos propres médias et pour les recettes publicitaires qui s'amenuisent pendant que les géants du numérique se gargarisent de nos audiences? Certes, nous savons que ce dossier flirte avec plusieurs niveaux de pouvoir. Toutefois, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises dans notre commission, vous avez aussi un rôle à jouer comme porte-voix de nos médias auprès des instances européennes.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La plainte des médias français, déposée contre Meta pour pratiques illégales, constitue une première. Cette plainte collective portée devant le Tribunal des activités économiques de Paris par près de 200 médias différents pourrait bien marquer un tournant dans la lutte contre les pratiques, jugées par certains déloyales, des géants de la publicité en ligne. Dans cette affaire, les médias français estiment que Meta enfreint les règles européennes sur la concurrence et la protection des données personnelles, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD).

En Belgique, ces compétences relèvent du pouvoir fédéral. Il appartient donc aux médias belges d'entreprendre une telle action s'ils l'estiment nécessaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose d'aucune compétence à ce sujet. Il ne m'appartient donc pas de commenter ce conflit, même si, en tant que ministre des Médias, je resterai attentive au sort que la justice réservera à cette affaire.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous vous encourageons à aller dans cette direction et à servir de relais auprès du niveau fédéral.

1.32 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Clarification des rôles du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) et du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) – Suivi»

Mme Sabine Roberty (PS). – Le 15 avril 2025, le Conseil d’État a rendu un arrêt dans un litige opposant le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) à la RTBF et au Conseil de déontologie journalistique (CDJ). Ce litige portait sur l’articulation entre les compétences du CSA, qui est un organe indépendant de régulation, et celles du CDJ, qui est un organe d’autorégulation, notamment dans le cadre de plaintes «mixtes» concernant des programmes d’information. À travers cet arrêt, le Conseil d’État entérine l’interprétation selon laquelle le CSA est dessaisi de sa compétence régulatrice dès lors qu’une plainte mixte concernant un programme d’information est traitée sous l’angle déontologique par le CDJ. La portée du contrôle exercé par le CSA se trouve ainsi réduite.

Le CSA a pris acte de cette décision, mais souligne plusieurs incertitudes persistantes: le flou autour de la définition de «programme d’information», le risque d’asymétrie dans la régulation selon les types de contenus et, enfin, l’affaiblissement du rôle du régulateur dans des domaines pouvant avoir une importante influence démocratique. Par ailleurs, Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée, au mois de février dernier, à propos des tensions entre le CSA et le CDJ. Aujourd’hui, il est urgent de clarifier le cadre législatif afin d’assurer une coopération efficace et juridiquement stable entre ces deux instances.

Entendez-vous répondre au nouvel appel du CSA en lançant une révision du décret du 30 avril 2009 réglant les conditions de reconnaissance et de subventionnement d’une instance d’autorégulation de la déontologie journalistique, afin de lever les incertitudes juridiques mises en avant par le Conseil d’État et de clarifier l’articulation entre régulation et autorégulation? Connaissez-vous les conséquences juridiques de l’arrêt du Conseil d’État sur les dossiers en cours de traitement au sein du CSA? Sont-ils nombreux à être concernés par cette décision?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – J’ai effectivement pris connaissance de l’arrêt rendu par le Conseil d’État le 15 avril 2025, lequel annule la sanction infligée par le CSA à l’encontre de la RTBF. Cet arrêt rappelle que le CDJ, conformément à la réglementation en vigueur, intervient en première ligne dans les plaintes «conjointes» et que les cas permettant un double contrôle sont limités à trois facteurs spécifiques: l’atteinte à l’indépendance des journalistes, la récidive et la gravité des faits.

Comme je l’ai déjà indiqué au sein de la présente commission, ma volonté est que toute modification du décret encadrant ces deux instances soit portée par une initiative parlementaire. Enfin, je tiens à rappeler l’importance du principe du secret de l’instruction au sein du CSA, qui garantit l’intégrité et l’impartialité des

procédures en cours. Je ne peux donc fournir aucune information relative à ces dossiers.

Mme Sabine Roberty (PS). – Puisque c’est ce que vous attendez, Madame la Ministre, sachez que mon groupe est tout à fait prêt à travailler sur une initiative parlementaire, toujours dans une approche constructive, bien entendu. Si mes collègues m’y autorisent, j’aimerais donc me proposer pour lancer une telle initiative parmi les chefs de groupe en vue d’élaborer un texte commun.

Par ailleurs, Monsieur le Président, nous avons précédemment évoqué la possibilité de rencontrer des représentants du CDJ, mais nous n’avons pas encore trouvé de date qui convienne. Or, maintenant que madame la ministre a clairement indiqué que le progrès dans ce dossier doit passer par une initiative parlementaire, cette rencontre doit avoir lieu dans les plus brefs délais.

M. le président. – C’est prévu. Nous leur avons déjà proposé deux dates, mais elles ne leur convenaient pas. Nous attendons leur réponse pour deux nouvelles dates.

Mme Sabine Roberty (PS). – J’en prends acte, Monsieur le Président, et je vous remercie. Je tâcherai de contacter rapidement les chefs de groupe pour que nous puissions entamer ce travail ensemble.

1.33 Question de M. Stéphane Hazée, intitulée «Avenir des Éditions de l’Avenir et du pluralisme des médias de presse écrite en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, des informations convergentes et persistantes nous reviennent sur une nouvelle évolution possible de l’actionnariat des Éditions de l’Avenir (EDA), voire à une nouvelle structuration de l’actionnariat des différents titres de presse, en particulier des principaux titres de la presse quotidienne. Fusion, rachat, participations croisées: plusieurs options auraient été évoquées. Il est également question d’un non-renouvellement du bail de location du bâtiment du journal «L’Avenir», qui est actuellement à Namur, afin de transférer les équipes dans les infrastructures d’un groupe aujourd’hui concurrent. Les chiffres de vente poursuivent leur chute à une grande vitesse. La fin de la concession postale a rendu plus difficile un contexte déjà compliqué, sans compter les incertitudes sur la poursuite du subside fiscal qui lui a succédé. Une telle perspective conduit à un questionnement légitime et majeur, tant sur le plan du maintien de l’emploi que sur le plan de l’enjeu fondamental en démocratie du maintien du pluralisme de la presse.

Madame la Ministre, êtes-vous informée de nouvelles évolutions en cours de discussion du paysage médiatique francophone et en particulier l’actionnariat des EDA, ou plus largement des groupes de presse écrite quotidienne? Le cas échéant, de quelles informations disposez-vous? Confirmez-vous la possibilité ou la discussion effective de telles évolutions? Quelle est votre analyse de ces possibles évolutions, en termes d’impact sur l’emploi, sur le pluralisme de la presse et sur

l'indépendance des titres? Si ces informations sont confirmées, quelles initiatives avez-vous prises? Quelles mesures sont prévues par votre gouvernement pour assurer le maintien du pluralisme et de l'indépendance des titres de presse ainsi que pour sauvegarder l'emploi? Qu'en est-il notamment de vos contacts avec le gouvernement fédéral sur la prolongation du subside fiscal qui a compensé la fin de la concession postale?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je tiens à rappeler toute ma détermination et ma vigilance face aux mutations du paysage médiatique dans son ensemble. Le pluralisme de la presse est un élément primordial qui doit être défendu. Cependant, l'actionnariat des entreprises de presse relève de décisions privées, prises par les actionnaires dans le cadre légal en vigueur. Le gouvernement n'intervient donc pas dans ces choix, conformément au principe d'indépendance de la presse, garant essentiel du pluralisme démocratique. Il ne m'appartient pas de commenter ces décisions.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai évidemment une grande considération pour la liberté d'entreprendre, mais d'autres valeurs sont en cause ici, en particulier celles du pluralisme et, plus largement, de la liberté de la presse avec l'emploi et l'indépendance qu'elles représentent. Je suis surpris que vous vous limitiez à ne pas commenter. Cela signifie que vous ne répondez pas à mes questions sur ces informations. Votre gouvernement a-t-il été informé de discussions? Sans réponse, nous ne savons pas ce qu'il en est. Ne parlons pas de votre position au balcon qui consiste à regarder les choses se dérouler.

Dans ce dossier coexistent des défis essentiels. Ils sont, par ailleurs, complexes et je les aborde avec tout le respect qu'il mérite au vu de leurs complexités. Mais nous ne pouvons pas non plus considérer que le gouvernement est un tiers et qu'il ne fait que regarder les choses se dérouler sans rien faire. Je ne m'explique pas cet abandon de responsabilités.

Pour l'état de la presse dans son ensemble, je relance par ailleurs cet important dossier du subside fiscal. Nous savons que le gouvernement Arizona n'a pas prévu de le prolonger au-delà de 2026, après son intervention très importante qui a compensé la fin de la concession postale. Si la situation reste en l'état, elle signifie un effondrement en 2027 de tout le circuit de distribution et, potentiellement, de la pérennité de plusieurs titres de presse. Vous avez pourtant indiqué votre ouverture en disant vouloir nouer des contacts avec vos homologues fédéraux si la situation restait en l'état sur ce point. J'attire l'attention, tout vous alertant sur les questions en cause dans cette discussion.

1.34 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Enseignements de la cyberattaque en Région wallonne»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, l’incident majeur de cybersécurité survenu le 17 avril 2025 au sein du Service public de Wallonie (SPW) a illustré les conséquences graves d’une cyberattaque pour la continuité des services publics. Cet événement a mis en lumière des failles importantes relatives à la résilience, l’organisation et la stratégie de cybersécurité, suscitant de nombreuses interrogations légitimes quant à la préparation des entités publiques face à de telles menaces.

Dans ce contexte, et étant tributaire de la situation, je souhaiterais connaître les dispositions que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend prendre afin de prévenir des incidents de ce type dans son propre périmètre administratif. Quelles balises de gouvernance en matière de cybersécurité sont en place ou en cours d’élaboration pour les services publics relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Une cartographie des vulnérabilités des systèmes informatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été réalisée, et, dans l’affirmative, quels en sont les enseignements?

La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle d’une stratégie coordonnée de cybersécurité incluant un plan de résilience, un responsable de la sécurité des systèmes d’information (*Chief Information Security Officer*, CISO) désigné, et des moyens adaptés à la montée en puissance de la menace numérique?

Quelles synergies ou mutualisations peuvent être envisagées entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, notamment au travers d’échanges de bonnes pratiques, de centres d’expertise communs ou de projets interinstitutionnels comme ceux développés à Redu?

Enfin, des investissements spécifiques sont-ils prévus dans le cadre budgétaire 2025-2030 pour renforcer les capacités techniques, humaines et organisationnelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce domaine stratégique? Dans un environnement numérique en pleine évolution, il est essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles anticipe et se dote des moyens nécessaires pour garantir la continuité de la sécurité de ses services publics.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la cyberattaque qui a touché l’administration wallonne a également provoqué des perturbations mineures au sein de certains processus informatiques partagés entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, j’insiste sur le fait qu’il n’y a pas eu d’impact majeur qui aurait nécessité de suspendre des services aux usagers tant internes qu’externes au ministère.

Concrètement, la décision du gouvernement wallon de déconnecter l’ensemble des services a entraîné une coupure d’accès aux sources authentiques telles que la Banque carrefour d’échange de données [eWBS] (BCED) ou le guichet

électronique Mon Espace. À l'heure actuelle, il n'y a pas de conséquences significatives sur ces outils. Il s'agit de plateformes informatiques qui ont vocation à être communes aux administrations wallonnes et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, développées dans une perspective de mutation et de synergie entre les deux entités. L'infrastructure informatique qui supporte ces outils est logée au niveau du Service public de Wallonie (SPW) et c'est la raison pour laquelle ces services ont subi une perte de qualité.

En outre, en tant que prestataire informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) est enregistrée comme entité essentielle auprès du Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) depuis le 16 janvier 2025. Elle dispose d'une vision et d'une stratégie pour déployer des mesures de protection adaptées aux spécificités de ses bénéficiaires face aux menaces de cybersécurité.

Concernant les balises de gouvernance en matière de cybersécurité, l'ETNIC dispose d'un manuel sur la sécurité qui traduit la stratégie et les orientations de gouvernance ainsi qu'un vade-mecum à destination de l'ensemble des agents. L'ETNIC a fait le choix d'adopter le modèle *zero trust*, une approche novatrice qui rompt avec la sécurité périmétrique traditionnelle. Ce modèle part du principe qu'aucun utilisateur système n'est intrinsèquement fiable, même à l'intérieur du réseau. L'ETNIC conduit également différents chantiers pour augmenter les dépenses et répondre aux défis de cybersécurité en menant, par exemple, des audits de maturité.

Quant à lui, le ministère s'est doté en 2024 d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de sécurité. Celui-ci a pour objectif d'aligner sur le plan stratégique et opérationnel les différentes compétences métiers qui sont directement concernées par la sécurité et de faire converger l'ensemble des obligations issues des différentes réglementations applicables au ministère via des processus et des normes internes communes.

Par ailleurs, le ministère dispose d'une déléguée à la protection des données et utilise les politiques de sécurité de l'ETNIC. Enfin, l'engagement d'un conseiller en sécurité de l'information est prévu, afin d'aider à la coordination de la politique de cybersécurité.

Quant à la cartographie des vulnérabilités des systèmes de technologie de l'information, l'ETNIC s'inscrit dans une approche de gestion intégrée des risques. Les résultats des audits sont centralisés et analysés au sein de la plateforme GRC, qui permet une vision consolidée et dynamique du niveau de sécurité. Cette méthode permet d'assurer un suivi précis et continu des risques en cybersécurité, tout en évaluant la progression en termes de maturité.

Cette approche, qui a mené à la création d'un socle de sécurité, témoigne de la nécessité de renforcer les moyens pour répondre aux exigences de la directive

(UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, modifiant le règlement (UE) no 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148 (directive SRI 2) européenne, dite directive «NIS2», qui permet d'élever le niveau global de cybersécurité.

Les enseignements issus de l'analyse de la cyberattaque subie en Région wallonne seront naturellement mis à profit à la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit en termes de mutualisation des bonnes pratiques, de réponse à apporter à la menace ou encore d'échanges. Par exemple, l'ETNIC a été tenue informée de l'évolution de la situation tout au long de la cyberattaque. En outre, les équipes en charge de la sécurité et du règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein des deux entités collaborent, notamment par le biais du groupe commun d'échange sur la sécurité. Ces projets communs sont l'occasion d'échanger des pratiques, de mutualiser les ressources et d'optimiser plus rapidement les procédures.

Concernant la continuité des services relatifs au versement du salaire des agents du ministère et des personnels de l'enseignement, les données de paie des membres du personnel sont bien sauvegardées par le service général d'informatique (SEGI) de l'Université de Liège (ULiège), sous-traitant de l'ETNIC, qui a renforcé sa sécurité. En ce qui concerne la paie des membres du personnel de l'enseignement, un schéma directeur de gestion de crise ainsi qu'un plan opérationnel ont été élaborés conjointement par l'ETNIC et le ministère. Ces dispositifs prévoient une série de scénarios, y compris des situations analogues à celle récemment rencontrée au sein du SPW, ainsi que les mesures concrètes qui seront mises en œuvre afin de garantir, en toutes circonstances, le versement des traitements et subventions de traitement aux membres du personnel de l'enseignement.

Pour conclure, je souhaite rappeler toute l'importance de la cybersécurité, qui figure dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), à l'instar de ce qui figure dans la Déclaration de politique régionale (DPR).

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je suis rassuré d'apprendre qu'il ne s'agissait que de perturbations mineures sur les applications en lien avec la Région wallonne, et que les coupures d'accès n'ont pas eu de conséquences significatives.

Ce qui est important dans vos explications, c'est la synergie efficace qui existe entre les deux entités. Je suis rassuré de voir que l'ETNIC, au-delà du fait d'être référencée comme entité essentielle auprès du CCB, a pris de l'avance avec ce modèle novateur. J'imagine qu'ils en discutent avec leurs collègues du SPW; j'espère qu'il y a des bonnes pratiques à en tirer.

J'insiste sur le fait que nous ferons de plus en plus face à des attaques et qu'elles seront de plus en plus violentes. Nous devons y consacrer des montants de plus en plus importants; aujourd'hui, on estime qu'entre 10 et 20 % du budget informatique devront, dans les prochaines années, être consacrés à la cybersécurité, ce qui n'est pas négligeable.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de Mme Özlem à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulées «Cybersécurité au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles», «Congé pour perte de grossesse», «Vers un report de l'indexation des salaires des fonctionnaires?», «Impact en Fédération Wallonie-Bruxelles des mesures de l'Arizona concernant les malades de longue durée», «Quelles économies supplémentaires allez-vous faire peser sur vos secteurs?» et «Attaques du pouvoir fédéral envers les pensions – Où en est la mise en œuvre du deuxième pilier de pension?», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13h10.*